

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE BONDY 2018-2022



Entre Madame la Maire de Bondy, Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, Monsieur le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis et de la Directrice de l'Hôpital Jean-Verdier.

Il a été convenu de signer le présent

Contrat Local de Santé

Portant sur la ville de Bondy

Et dont le contenu est décrit dans le présent document

A Bobigny, le 22 novembre 2019

La Maire de Bondy

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

Le Directeur Général de l'ARS

Le Directeur de la CPAM de Seine-Saint-Denis

Le Président du Conseil Départemental

La Directrice de l'Hôpital Jean-Verdier

SOMMAIRE

PREAMBULE :	6
1- CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LA COMMUNE DE BONDY : ELEMENTS DE CONTEXTE	18
1.1 La démarche de CLS	18
1.2 La méthode retenue pour la réalisation de l'état des lieux	21
2. LE DIAGNOSTIC LOCALE DE SANTE	22
3- ENJEUX DE SANTE ET AXES DU CLS	34
• Tableau récapitulatif des fiches actions du CLS 2 vers le CLS 3 ^{ème} génération	35
• Les fiches actions du CLS 3 ^{ème} génération	38
3.1 AXE 1 : Prévention et éducation à la santé	39
<i>Les résultats du Comité Technique</i>	39
<i>L'axe stratégique « Prévention et éducation à la santé »</i>	40
•Fiches actions CLS3	44
3.2 AXE 2 : Accès aux soins et aux droits	52
<i>Les résultats du Comité Technique</i>	52
<i>L'axe stratégique 2 « Accès aux soins et aux droits »</i>	53
•Fiches actions CLS3	55
3.3 AXE 3: Médico-Social	59
<i>Les résultats du Comité Technique</i>	59
<i>L'axe stratégique 3 « Médico-Social »</i>	60
•Fiches actions CLS3	61
3.4 AXE 4 : Habitat-Santé-Environnement	64
<i>Les résultats du Comité Technique</i>	64
<i>L'axe stratégique 4 « Habitat-Santé-Environnement »</i>	65
•Fiches actions CLS3	66
3.5 AXE 5: Santé mentale	69
<i>Les résultats du Comité Technique</i>	69
<i>L'axe stratégique 5 « La santé mentale »</i>	70
•Fiches actions CLS3	71
ANNEXES	75
<i>Questionnaire à destination des acteurs locaux</i>	76
<i>Résultats des questionnaires à destination des acteurs locaux</i>	78
<i>Liste des partenaires ayant répondu au questionnaire dans le cadre du diagnostic de santé</i>	80
<i>Rétro- planning prévisionnel des commissions du CLS 3 durant la première année à compter de sa signature</i>	81

<i>Etapas de la démarche d'évaluation du CLS 3</i>	82
GLOSSAIRE :	83

PREAMBULE :

Préambule ARS des CLS3 de Seine-Saint-Denis.

Introduits par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009 et confortés par la Loi de Modernisation de notre Système de Santé du 26 janvier 2016, les Contrats Locaux de Santé (CLS) permettent la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) et constituent les volets santé des Contrats de Ville. Ils peuvent aussi porter autant sur la prévention et la promotion de la santé, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Portés conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale, ils sont l'expression de dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires de terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près et avec les populations.

Un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Les CLS constituent des outils de mobilisation et de coordination privilégiés pour lutter contre les Inégalités Sociales et Territoriales de Santé (ISTS) qui caractérisent la région d'Ile de France.

Afin de participer à la réduction des ISTS, les CLS se doivent notamment de favoriser l'action sur les déterminants de santé, le développement des démarches intersectorielles et s'appuyer sur le principe d'universalisme proportionné.

Dans ce cadre, les CLS doivent s'attacher à ce que les actions développées atteignent les personnes fragiles, défavorisées et éloignées de la prévention et/ ou de l'accès aux soins.

Un outil pour favoriser la mise en place d'un parcours de santé cohérent.

Les CLS doivent favoriser, à l'échelle de son territoire, la mise en œuvre de parcours de santé cohérents, allant de la prévention à la prise en charge globale en passant par les soins, en agissant sur la lisibilité, l'accessibilité et la qualité de ces derniers.

Cet effort de cohérence doit bénéficier en particulier aux personnes pour lesquelles les difficultés sociales conduisent à une fragmentation ou à des lacunes dans la prise en charge.

Les habitants, qu'ils soient usagers du système de santé ou destinataires de politiques de prévention, doivent être associés dans l'ensemble de la démarche.

Un outil de mobilisation des professionnels, des citoyens et des usagers.

Les CLS sont fondés sur une démarche participative et de co-construction. Ils doivent ainsi mobiliser tant que possible la participation des habitants. A ce titre, les CLS doivent permettre d'agir sur certains des déterminants sociaux et environnementaux de santé par une mobilisation convergente des signataires- mais aussi par la participation de l'ensemble des acteurs intervenant dans les champs sanitaires/ sociaux et médicaux-sociaux, des habitants et des usagers.

L'articulation de politiques publiques pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé avec le Projet Régional de Santé 2018-2022.

Les CLS représentent un outil de déclinaison territoriale du Projet Régional de Santé 2 défini par l'ARS d'Ile de France pour la période 2018-2022. Ce PRS est guidé par trois objectifs majeurs ;

- . Renforcer la prévention et la promotion de la santé pour préserver le capital santé et bien-être et éviter d'être soigné,
- . Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dans une région marquée par de forts contrastes en la matière,
- . Adapter les actions et les politiques aux spécificités locales, en cherchant notamment une meilleure coordination des acteurs.

Par ailleurs l'Agence a fait le choix de structurer son Projet Régional de Santé autour de cinq axes de transformation du système de santé ;

- . Promouvoir et améliorer l'organisation en parcours des prises en charge en santé sur les territoires,
- . Une réponse aux besoins mieux ciblée, plus pertinente et efficiente,
- . Permettre un accès égal et précoce à l'innovation en santé et aux produits de la recherche.,
- . Permettre à chaque Francilien d'être acteur de sa santé et des politiques de santé,
- . Inscrire la santé dans toutes les politiques.

Cette approche transversale s'appuie par ailleurs sur huit thématiques de santé identifiées comme prioritaires : périnatalité et santé des enfants jusqu'à 6 ans- santé des adolescents et des jeunes adultes- santé et autonomie des personnes âgées- santé, autonomie et insertion des personnes handicapées- cancer- maladies neuro-dégénératives- santé mentale- maladies chroniques et métaboliques.

Les évaluations régionales des CLS1 et CLS2 ont permis de mettre en exergue et renforcer les points forts des CLS :

- . Une augmentation significative des collaborations entre acteurs de secteurs variés et de l'approche par déterminants,
- . Une amélioration des parcours de santé en luttant contre la fragmentation et le décloisonnement des réponses sur un territoire de proximité,
- . Le développement de l'approche de politiques transversales.

Ces évaluations successives ont aussi montré la nécessité de renforcer certains éléments de pilotage des CLS, notamment :

- . L'ingénierie de projet, et plus particulièrement en termes de suivi et d'évaluation,
- . L'animation territoriale, notamment au niveau départemental, ainsi que la sensibilité du ciblage territorial,
- . La visibilité au niveau régional du suivi des actions des CLS,
- . Un renforcement spécifique sur certaines thématiques, dont la participation des habitants et la notion de parcours de santé.

Le renforcement des fonctions de soutien des CLS à l'émergence et à la mise en synergie de différents dispositifs locaux de santé publique représente une orientation stratégique des CLS3. Il concerne notamment :

- . Les coopératives d'acteurs en promotion de la santé,
- . Les CLSM qui constituent le volet santé mentale des CLS,
- . Les CLS facilitateurs à l'élaboration des CPTS.

Le département de Seine-Saint-Denis se caractérise par :

- . Une moyenne de l'Indice de Développement Humain inférieur à la moyenne régionale, permettant de classer les territoires municipaux en CLS prioritaires ou renforcés,
- . Une population plus jeune que la moyenne régionale, fortement impacté par les ISTS dans un contexte social et migratoire particulier,
- . Des indicateurs de santé les plus fragiles de la région,
- . Une sur-incidence de pathologies infectieuses,
- . Une prévalence forte du diabète, de l'hypertension artérielle sévère, des insuffisances respiratoires graves et des troubles psychiques,
- . Des pollutions environnementales préoccupantes,
- . Une offre de soins fragilisée par une faible démographie médicale,
- . 43% en Politique de la ville.

Fondement de la démarche CLS sur la ville de Bondy

L'ARS Ile de France souhaite s'engager/ poursuivre son engagement dans la signature d'un CLS avec la ville de Bondy avec une volonté de déclinaison territoriale de son **Projet Régional de Santé** défini pour la période 2018-2022.

En encrant ses actions dans une perspective globale intersectorielle et avec l'objectif d'améliorer les parcours de santé est favorable, le CLS de Bondy est aussi garant de la déclinaison des plans nationaux **Priorité Prévention, Ma santé 2022, la Stratégie nationale Sport Santé 2019-2024, le plan Santé sexuelle** ainsi que les plans régionaux tels **Prescri'Forme, le Plan Régional de lutte contre les Violences faites aux femmes**.

Le CLS de Bondy constitue également un outil de déclinaison de la **Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté** du fait de sa volonté à ce que les initiatives locales de son territoire atteignent prioritairement les publics défavorisés- ainsi qu'un outil d'articulation entre politiques publiques, en favorisant la déclinaison locale de **conventions partenariales avec l'Education Nationale ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse**.

Compte-tenu de la prévalence d'indicateurs de santé défavorables, le département de Seine-Saint-Denis représente un territoire favorable aux expérimentations telles que **Mission retrouve ton cap et Dites non au diabète**.

Préambule de la ville de Bondy.

À Bondy, comme dans beaucoup de villes, le constat est préoccupant : inégalités sociales et territoriales croissantes entre quartiers, difficulté de l'État d'assurer l'accès égal aux soins et à la prévention, demande et besoins croissants de la population et raréfaction de l'offre de soins.

Appuyée sur l'exigence politique de l'accès à la santé pour tous, fondée sur la solidarité et d'autant plus que la population est plus modeste, la municipalité de Bondy s'est engagée depuis longtemps dans une démarche de santé publique. Elle a ainsi développé progressivement un service municipal de santé s'articulant ainsi :

- **Développement de l'offre de soins**: un centre municipal de santé pratiquant le tiers payant ; relais des actions de dépistage et de santé publique ; évolutive et complémentaire de l'offre existante : libérale, hôpital, etc.
- **Actions de prévention et de santé publique** : recherchant la participation des habitants dans une logique de santé communautaire ; privilégiant les populations les plus fragiles ; évaluées ; appuyées par l'Atelier santé.

La ville de Bondy a pour objectifs :

- 1. La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé est l'objectif prioritaire de toutes les politiques de santé pour faciliter l'accès aux droits, aux soins et à la prévention.**

La municipalité a décidé de s'engager dans un réseau ville hôpital afin de pallier aux difficultés d'accès aux droits et aux soins de la population bondinoise. En effet, depuis novembre 2018, le CMS accueille une assistante partagée Ville-Hôpital afin d'améliorer la coopération territoriale et médicale ainsi que le parcours des patients. Un deuxième recrutement est prévu pour novembre 2019.

De ce réseau Ville-Hôpital est née la volonté de la ville à intégrer la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) avec la ville de Bobigny. Elle a pour ambition de développer l'offre de soins de proximité sur le territoire des communes de Bobigny- Bondy en améliorant les conditions d'exercice des professionnels de santé et en renforçant les liens avec les structures hospitalières et / ou médico-sociales du territoire.

Dans ce cadre, la ville de Bondy s'engage avec les différents acteurs de la CPTS à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé à améliorer l'égal accès à des soins de qualité, à harmoniser le parcours des patients tout en facilitant les échanges d'information entre les professionnels de santé pour améliorer la coordination des soins au bénéfice des usagers.

La CPTS Bondy-Bobigny a ainsi été retenue en 2019 sur un appel à projet IPEP (incitation à la prise en charge partagée, article 51), et le CMS participe activement à la réussite de cette expérimentation, notamment en modernisant son activité.

Ce projet va permettre à la municipalité de se saisir de projets de modernisation en intégrant :

- La prise de rendez-vous en ligne ;
- L'informatisation du dossier patient en lien avec la CPTS ;
- L'incitation au dossier médical partagé.

- 2. La volonté d'intégrer les questions de santé dans l'ensemble des politiques publiques.**

Cet objectif est cohérent avec la définition large de la santé donnée par l'OMS comme « un état de bien-être complet physique, mental et social, avec une prise en compte de l'ensemble des déterminants individuels ou collectifs de la

santé, non seulement sur le plan social mais également au niveau des politiques d'éducation, de développement durable, d'aménagement urbain, des transports...

Lors des différentes rencontres avec les partenaires locaux, la notion de coopération/coordination entre les acteurs des différents champs est largement ressortie. Le CLS 3^{ème} génération de Bondy s'inscrit dans une dynamique pluri-partenaire en intégrant des acteurs des différents champs dans les actions de santé (cf. Fiches actions).

Cette dynamique va permettre d'agir de manière globale et de fluidifier les parcours de soins des usagers en prenant en compte les différents champs / environnements.

3. L'implication des bondynois dans leur santé.

« La démarche participative est un apprentissage, à la fois pour les habitants et pour les professionnels, car elle modifie les façons de travailler ».

Le rôle de la collectivité doit être d'aider les bondynois, en particulier les plus vulnérables, à s'approprier leur propre santé. Cette approche de participation passe par des actions au plus près des habitants. Notamment avec l'Atelier Santé Ville signé sur la ville de Bondy en 2005 est qui est un excellent dispositif visant à développer la participation active des habitants mais également des acteurs de santé.

Les objectifs des Ateliers Santé Ville, selon le Référentiel National de mars 2012 sont :

- **-améliorer la connaissance du territoire en matière de santé** : besoins, demandes et ressources existantes;
- **-favoriser l'accès à la santé** (accès aux droits, aux soins et à la prévention) ;
- **-agir pour la continuité et le développement de l'offre de soins de proximité** ;
- **-faciliter la mobilisation et la participation des acteurs** des champs sanitaire, social, de l'insertion, de l'éducation... ;
- **-développer les partenariats et le travail en réseau**
- **renforcer** les compétences des acteurs locaux (formation, information) ;
- **-développer la participation active des habitants.**

De plus, la Santé publique du Centre Municipal de Santé de la ville entre autres, organise des actions de prévention et de sensibilisation afin de permettre aux habitants de se saisir d'outils afin de contribuer à l'amélioration de leurs santé.

Des événements inscrits sur le territoire :

- **La Journée de la santé** est un événement incontournable, elle a été mise en place par le Service Prévention Santé en 2011. Cette journée est dédiée à la population afin de promouvoir l'accès aux soins et à la prévention en proposant un mini parcours de santé avec des dépistages simples et rapides mais aussi d'informer et de documenter la population.
- **Les Assises de la santé ont été mises en place en 2018.** Elles sont nées de la volonté de la Maire de faire de la santé une priorité. L'idée de cet événement est de mettre en place une stratégie de santé à l'échelle de la ville et de mobiliser le temps d'une journée habitants, associations et professionnels de la santé, dont l'objectif est de nourrir le débat à travers des plénières ainsi que des stands afin de constituer un temps de mobilisation citoyenne tout autant qu'un point d'étape.

Ainsi, la ville de Bondy considère que la signature d'un Contrat Local de Santé constitue une opportunité de conforter et développer la politique de santé et les actions qu'elle mène ou soutient sur son territoire, à travers ses différents services et en partenariat avec les structures institutionnelles et associatives.

Préambule de la CPAM des CLS3 de Seine-Saint-Denis.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis s'est inscrite dès 2012 dans les premiers contrats locaux de santé signés dans le département. Elle entend poursuivre son engagement avec les autres signataires, dans le cadre de ses missions de service public, et en particulier pour améliorer l'état de santé de la population et contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la santé.

Sa contribution prend plusieurs formes : elle participe à l'état des lieux des besoins de santé du territoire (1). Elle conduit de nombreuses actions en vue de faciliter l'accès aux droits et aux soins (2). Elle contribue à la prévention et à la promotion de la santé (3). Elle soutient les initiatives visant à améliorer l'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux professionnels de santé et soutient et accompagne une meilleure organisation des soins, visant à mieux répondre aux besoins et à fluidifier les parcours de soins (4).

1- Une contribution à l'état des lieux des besoins de santé du territoire

Tout d'abord, la CPAM contribue à l'état des lieux qui permet de définir les priorités et objectifs du contrat local de santé, et d'en mesurer les effets. A cette fin, elle met à disposition des données concernant la commune, accessibles aux partenaires sur le site internet de l'Observatoire départemental des données sociales (ODDS) : www.odds93.fr. Les données mises à disposition portent sur le profil de la population (démographie, accès à une complémentaire santé, déclaration d'un médecin traitant...), l'offre de soins (démographie des professionnels de santé libéraux, répartition géographique...), et intègrent quelques indicateurs sur la santé de la population, le recours aux soins et à la prévention.

Cet état des lieux permet de compléter le diagnostic territorial, réalisé avec les partenaires, qui fait ressortir notamment la persistance de difficultés d'accès aux droits, provoquées notamment par la barrière de la langue, l'illettrisme et « l'illectronisme », les ruptures de parcours liées à la pauvreté et à la précarité, et l'augmentation des besoins de prise en charge à domicile consécutive au virage ambulatoire.

Par ailleurs, il permet de caractériser, pour la commune, la situation de l'offre de santé, globalement insuffisante en Seine-Saint-Denis pour répondre aux besoins de la population. Il apporte cependant une nuance de taille à une approche uniquement quantitative, en faisant ressortir les particularités de l'exercice en Seine-Saint-Denis : les professionnels de santé ont généralement une forte activité, qui vient compenser leur faible nombre. Les médecins exercent de façon très majoritaire en secteur 1, honoraires opposables, y compris les médecins spécialistes ; les médecins secteur 2 sont majoritairement adhérents à l'OPTAM, et s'engagent ainsi à maîtriser leurs dépassements pour faciliter l'accès aux soins. Le tiers payant est une pratique quasi-généralisée, pour toutes les catégories de professionnels de santé.

Ensuite, la CPAM est impliquée dans la plupart des axes d'intervention du CLS, et en particulier sur l'accès aux droits et aux soins, notamment des publics vulnérables, la prévention et la promotion de la santé, et la lutte contre les conduites à risque.

2- L'accès aux droits et aux soins :

Au-delà du service des prestations d'assurance maladie, et des missions de base d'accueil et d'orientation des assurés sociaux, la CPAM engage des démarches partenariales pour faciliter l'accès aux droits des publics les plus éloignés des soins, pour lesquels les démarches administratives constituent un frein. Dans ce cadre, elle propose aux services sociaux des communes, aux centres de santé et aux établissements sanitaires, ainsi qu'à des associations, un partenariat renforcé, par lequel elle s'engage à former des correspondants, et à traiter les demandes qu'ils lui transmettent par un circuit prioritaire, permettant un accès rapide aux droits.

Elle met à disposition des professionnels de santé une ligne urgence précarité. Pour faire face aux situations de renoncement aux soins, elle propose aux assurés identifiés un accompagnement personnalisé par des conseillers dédiés : les conseillers de la Plateforme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS). Dans ce cadre, la CPAM est particulièrement attentive à l'accès aux droits et aux soins des publics vulnérables : femmes enceintes, enfants de l'ASE, migrants, jeunes participant aux dispositifs « Garantie jeunes », dans le cadre la démarche PLANIR (plan local d'accompagnement contre le non recours, les incompréhensions et les ruptures). Elle engage en particulier des actions pour faciliter l'accès à la CMUC, à l'Aide médicale de l'Etat, et généraliser l'accès à une complémentaire santé.

3- Prévention, promotion de la santé et lutte contre les conduites à risque

De même, la CPAM est particulièrement impliquée sur la prévention et la promotion de la santé. Elle promeut en particulier toutes les offres de service nationales, comme le programme SOPHIA, programme d'éducation à la santé destiné aux personnes atteintes de maladies chroniques (asthme, diabète), et l'accompagnement au retour à domicile après une hospitalisation (programme PRADO). Sur le bucco-dentaire, en appui du dispositif d'examen buccodentaire triennal (EBD), étendu aux enfants et aux jeunes de 3 à 24 ans, elle organise et soutient des opérations de sensibilisation et de dépistage dans les classes de maternelle et de CP, en partenariat avec l'Education nationale. Elle expérimente sur le territoire plusieurs programmes innovants et ambitieux, comme le programme « Mission retrouve ton cap », destiné à prévenir l'obésité des enfants de 3 à 8 ans, et le programme « Dites non au diabète », qui propose un coaching collectif en santé à des adultes à haut risque de diabète.

Elle expérimente également le dépistage systématique des troubles du langage, de la communication et de la vue, pour les enfants scolarisés en petite section de maternelle, avec les orthophonistes et les orthoptistes du département. Elle promeut la participation systématique à la vaccination contre la grippe pour les publics prioritaires, contribue au respect de l'obligation vaccinale, et soutient la participation aux différents dépistages organisés des cancers (dépistage des cancers du sein, colorectal, et du col de l'utérus). Elle contribue et participe à ce titre à de nombreux forums santé en partenariat avec les municipalités.

La CPAM dispose d'un centre d'examens de santé, implanté à Bobigny et à Montfermeil, mais susceptible de réaliser des examens de prévention en santé « hors les murs », au plus près des habitants de la commune. Ce centre propose également des ateliers d'éducation à la santé, des séances d'éducation thérapeutique du patient et de l'aide au sevrage tabagique.

4- Attractivité du territoire et organisation des soins

Enfin, la CPAM entend également appuyer la commune dans ses démarches visant à améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, et contribuer à une meilleure organisation des soins.

Elle promeut ainsi les aides conventionnelles mises place pour attirer de nouveaux professionnels de santé dans les zones insuffisamment pourvues. En Seine-Saint-Denis, la densité médicale est inférieure de 30% à la moyenne d'Ile-de-France, et cette faible densité se retrouve au niveau de la commune, ainsi que pour la plupart des autres professions de santé. Cette situation, qui va de pair avec le vieillissement des professionnels de santé et le non remplacement des départs à la retraite, génère des difficultés croissantes d'accès à un médecin traitant, à un médecin spécialiste (dermatologue, ophtalmologue...) et à certains auxiliaires médicaux (orthophonistes et masseurs-kinésithérapeutes en particulier...). La CPAM s'engage à faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé, et à promouvoir des modes d'exercice pluri-professionnels.

Elle accompagne en particulier, avec l'Agence régionale de santé, les professionnels souhaitant créer une maison de santé pluri-professionnelle, ou mettre en place une organisation de télémedecine. Elle contribue à la mise en place des communautés professionnelles territoriales de santé dans le cadre de l'accord national interprofessionnel négocié par l'UNCAM. Elle accompagne les innovations dans l'organisation des soins et la prévention, et peut soutenir

des projets éligibles à un financement dérogatoire, comme par exemple le dépistage par TROD du VIH dans les officines. Enfin, la CPAM s'engage à poursuivre ses démarches proactives pour aller au-devant des potentiels bénéficiaires d'aides conventionnelles, et à accompagner les nouveaux installés pour qu'ils puissent être rapidement opérationnels.

Ainsi, la CPAM confirme-t-elle son engagement dans la dynamique portée par les contrats locaux de santé. Elle s'associe aux autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'une politique de santé efficace, qui s'engage à répondre aux besoins du territoire, autour d'objectifs partagés : garantir un accès universel à des soins de qualité, soutenir l'innovation, réduire les inégalités d'accès à la santé, tout en promouvant une utilisation responsable et pertinente du système de soins.

Préambule du Conseil Départemental des CLS3 de Seine-Saint-Denis.

Le Département de la Seine-Saint-Denis s'engage dans la **cosignature** des **Contrats Locaux de Santé** au titre de ses compétences réglementaires et de sa politique volontariste en matière de santé.

En effet, il est un **acteur incontournable de santé publique** sur son territoire, de par ses compétences (PMI, autonomie des personnes âgées et handicapées, accès aux droits dont ceux de santé) mais aussi par son implication historique en faveur du bien-être et de la santé des séquano-dyonisiens.

Aussi, à travers ses différentes politiques publiques, il se mobilise contre les inégalités sociales et territoriales de santé, enjeu renouvelé dans le cadre du PRS2.

- Vaccination et dépistage pour tous

En délégation de l'Etat, il assure la **promotion de la vaccination** dont le soutien aux séances publiques des communes, le dépistage des cancers, la prévention et le dépistage des maladies sexuellement transmissibles et déploie son programme « *Vers une Seine-Saint-Denis sans Sida* », notamment à travers son *Centre gratuit d'information et de dépistage et de diagnostic* (CeGIDD) et ses antennes habilitées et soutenues par l'ARS, ses *Centres départementaux de prévention-santé*.

Il développe de plus une politique d'« **Aller-Vers** » par des actions Hors les Murs tels que dans le champ des maladies infectieuses : dépistage de la tuberculose, des IST, consultations pour primo-arrivants, etc.

- La protection maternelle et infantile

Acteur-clef de la périnatalité et de la santé de l'enfant avec sa compétence réglementaire de protection maternelle et infantile et de planification familiale, son service de PMI a élaboré un projet de santé publique qui promeut une approche de la santé à la fois globale et de proximité. Celle-ci est donc déclinée par ses équipes de terrain en complémentarité avec les autres acteurs locaux en matière de consultations médicales, de vaccinations, de visites à domicile, de bilans de santé en maternelle, de lutte contre l'obésité infantile, de contraception et d'IVG mais aussi dans le cadre de la lutte contre les pathologies en relation avec l'habitat, etc.

- Vers l'autonomie des usagers

Son schéma départemental pour l'autonomie, élaboré de façon partenariale, traduit l'orientation fondamentale des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à savoir favoriser **l'exercice des choix de vie et renforcer l'autonomie de ces personnes dans une société inclusive**. Ce au travers, du renforcement de la coordination des acteurs, l'accompagnement des parcours de vie, l'amélioration de l'offre médico-sociale ou encore des dispositifs d'aide aux aidants et de prévention de la maltraitance envers ces personnes vulnérables.

Il est également fortement engagé dans le cadre de la santé mentale au travers de ses différentes politiques et instances : groupe d'appui, Conseils locaux de santé mentale et Projet Territorial de Santé Mentale etc.

- La santé bucco-dentaire

Le Département conduit également des politiques volontaristes de promotion de la santé telle que **le programme de santé bucco-dentaire depuis plus de 30 ans**. Fort d'un partenariat avec les acteurs de la Seine–Saint-Denis et les Villes, initialement destiné aux enfants, il s'est récemment élargi en direction des personnes âgées, handicapées, et public en besoin. Il s'est également engagé dans le **déploiement de mesures innovantes** en matière de santé bucco-dentaire avec la mise en place d'un **bus dentaire et d'unités mobiles** pour des dépistages et des premiers soins.

- La prévention des conduites à risques chez les jeunes

Acteur de la **prévention des addictions** grâce à la *Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque* (MMPCR) et son espace *Tête à Tête*, la santé des jeunes est un axe fort autour de différentes thématiques telles que la sexualité, l'usage des produits psycho-actifs, les réseaux sociaux ou encore les violences. Un des axes de développement en est **l'expérimentation d'une Salle de Consommation à Moindre Risque**. De plus, dans le cadre de son projet éducatif, la mise en actions de santé et bien-être pour favoriser l'épanouissement et la réussite des collégiens est favorisée.

- Les actions transversales du Département

Afin de faciliter l'accès de tous à la prévention et aux soins, il intervient dans le cadre de son *Pacte pour la santé publique* qui comprend plusieurs dispositifs visant à renforcer l'offre en professionnels de santé, déficitaire sur le territoire.

Il conduit également des politiques dans des domaines qui sont des déterminants essentiels de la santé : lutte contre les violences envers les femmes à travers un dispositif innovant, protection de l'environnement, accès au logement, lutte contre la précarité énergétique, équilibre alimentaire, développement de la pratique sportive, etc.

Ainsi dans le cadre de son action sociale généraliste, une couverture territoriale au plus proche de la population est assurée pour la protection et l'accompagnement des personnes vulnérables ainsi que l'intervention en santé.

Soucieux de la complémentarité entre les différents acteurs, il soutient le secteur associatif dans le cadre de différents appels à projet sur la santé et ses déterminants.

Ainsi, les **Contrats Locaux de Santé** sont structurés autour d'axes qui recoupent très largement les champs d'actions du Conseil départemental. Par leur signature, le Département entend donc **confirmer son engagement d'acteur de santé publique** et exprimer sa volonté de s'inscrire dans des dynamiques locales de coopération pour la santé des publics les plus en besoin et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé au travers du renforcement des partenariats de proximité avec tous les acteurs concernés et les communes.

Préambule de l'hôpital universitaire Jean-Verdier.

L'hôpital universitaire Jean-Verdier est un hôpital de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris situé à Bondy. Il constitue avec les hôpitaux Avicenne de Bobigny et René-Muret de Sevran, le groupe hospitalier des Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis (HUPSSD).

L'hôpital Jean-Verdier exerce une triple mission de soins, de recherche et d'enseignement. Il propose une prise en charge en hospitalisation conventionnelle et/ou de jour dans les disciplines suivantes : diabétologie, endocrinologie et nutrition ; maladies infectieuses ; hépatologie (transfert de cette activité sur le site d'Avicenne en 2020) ; médecine interne ; médecine du sport ; unité de soins critiques (USC).

Il offre par ailleurs une prise en charge experte de la femme et de l'enfant avec une maternité de niveau 2B, un service de néonatalogie et une unité d'hospitalisation pour les grossesses à haut risque. L'hôpital est doté d'un centre d'Assistance Médicale à la Procréation (AMP) à rayonnement européen, d'un CECOS et de consultations de préservation de la fertilité. Le service de pédiatrie propose de l'hospitalisation conventionnelle et hospitalisation de jour, de nombreuses consultations dédiées aux enfants et adolescents, une unité spéciale adolescents ainsi que l'UNIDEP (Unité d'intervention développementale précoce – autisme et troubles apparentés) et l'UFITAA (Unité Familiale Inter-hospitalière pour les Troubles du comportement Alimentaire de l'Adolescent) en partenariat avec l'EPS Ville-Evrard.

Cet hôpital, ouvert sur la ville, propose 23 consultations médicales spécialisées pour adultes et une PASS (permanence d'accès aux soins). Le CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) sera transféré depuis l'hôpital Avicenne sur Jean Verdier en 2020. L'hôpital comporte également un plateau technique performant.

Des services d'urgences adultes, enfants, gynécologiques et obstétricales ainsi qu'une Unité Médico-Judiciaire sont accessibles aux habitants du territoire 7j/7, 24h/24.

Dès aujourd'hui, l'hôpital Jean-Verdier œuvre pour s'ouvrir sur la Ville et permettre une meilleure coordination Ville / Hôpital à travers différentes actions.

- *Participation à la création de la CPTS Bobigny-Bondy*

L'hôpital est un des six membres fondateurs de la CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) Bobigny-Bondy avec La Ville de Bondy, la MSP Myriam Makeba, AC Santé 93, MAIA 93 Sud-Ouest et la Ligue contre le cancer. La CPTS a pour objectif de concourir à l'amélioration de la prise en charge des patients dans un souci de continuité, de cohérence, de qualité et de sécurité des services de santé, par une meilleure coordination des acteurs qui la composent.

- *Participation à l'expérimentation IPEP (incitation à la prise en charge partagée)*

L'hôpital a également porté la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018. La CPTS a ainsi été retenue pour l'expérimentation relative à l'incitation à la prise en charge partagée (IPEP) et dans ce cadre l'hôpital s'implique à la rédaction et à la réalisation d'une feuille de route retenue par tous les membres.

- *Recrutement de deux assistants partagés entre l'hôpital et le centre municipal de santé*

Un premier assistant partagé avec le CMS de Bondy a été recruté en novembre 2018 aux urgences pédiatriques, et un second arrive en novembre 2019 en médecine interne. Ces recrutements sont la concrétisation d'une volonté de travail en collaboration étroite avec la Ville de Bondy.

- *Participation aux évènements organisés par la Ville*

L'hôpital s'investit dans les événements relatifs à la santé organisés par la Ville de Bondy : la journée santé et les assises de la santé qui sont autant d'occasions de communiquer tant sur l'offre de soins actuelle que sur le projet du Nouveau Jean-Verdier et d'échanger avec la population sur les besoins en santé du territoire.

- *Création d'une Unité Ville-hôpital*

Pour favoriser une meilleure coordination entre la Ville et l'hôpital, il a été décidé de créer une unité Ville-Hôpital à Jean-Verdier qui sera en charge de coordonner les parcours des patients en situation médico-psycho-sociale complexe avant, pendant et après le séjour à l'hôpital.

L'ouverture du nouvel hôpital universitaire de proximité et ambulatoire Jean-Verdier sur la commune de Bondy est prévue en 2024.

Dans le cadre du projet stratégique des Hôpitaux Universitaires Paris-Seins-Saint-Denis et pour répondre aux exigences techniques et architecturales d'un hôpital moderne, l'hôpital Jean-Verdier est amené à se transformer et à proposer aux habitants de la ville de Bondy et des territoires limitrophes de nouvelles modalités de prises en charge pluridisciplinaires. Ainsi, le nouvel hôpital universitaire Jean-Verdier proposera dès 2024 l'alliance de deux dimensions innovantes : l'ouverture sur la ville et la prise en charge ambulatoire hospitalière.

Il intégrera une offre de soins universitaire graduée dans plus de 25 spécialités et alliera service d'accueil des urgences adultes, consultations programmées et non programmées adultes et pédiatriques, hospitalisation de jour, hospitalisation conventionnelle en médecine polyvalente, plateau technique de diagnostic et de soins, prévention, éducation et promotion de la santé.

Dès que nécessaire, l'accès aux ressources hospitalo-universitaires de recours de l'ensemble des HUPSSD sera organisé et accompagné. L'unité Ville-Hôpital sera intégrée pleinement au fonctionnement quotidien et visera à coordonner les parcours patients avec les structures, les médecins et professionnels paramédicaux du territoire.

La programmation architecturale du bâtiment a démarré à l'automne 2019 au travers d'une démarche participative incluant la parole des usagers, patients et professionnels de Jean-Verdier et du territoire.

1-CONTRAT LOCAL DE SANTE DE LA COMMUNE DE BONDY : ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 La démarche de CLS

• Rappel du cadre réglementaire

Les Contrats Locaux de Santé sont institués par la **loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (loi HPST)**.

Cette loi qui instaure les Agences Régionales de Santé (ARS), prévoit que, dans le cadre du projet régional de santé, ces ARS peuvent conclure, avec les collectivités territoriales, des Contrats Locaux de Santé portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

La **Lettre circulaire du 20 janvier 2009 cosignée par Mmes Bachelot et Amara** insiste auprès des ARS afin qu'elles envisagent la signature d'un Contrat Local de Santé en particulier avec les communes impliquées dans le domaine de la santé et comportant des territoires en politique de la ville.

• Objectifs du CLS

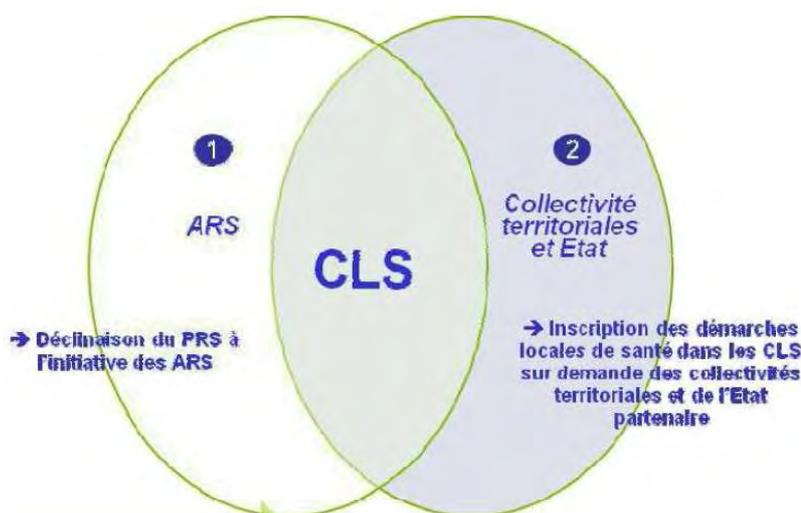
Le Contrat Local de Santé vise à développer des conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé des populations, à promouvoir et garantir le respect des droits des usagers du système de santé, enfin il vise à faciliter l'accès de tous, et notamment des personnes démunies, aux soins, aux services et à la prévention.

Ainsi, le Contrat Local de Santé s'attachera à :

- consolider le partenariat existant localement sur les questions de santé,
- prendre en compte les spécificités du territoire,
- décloisonner prévention et promotion de la santé / soins ambulatoires et hospitaliers/ accompagnement médico-social.

Cette ambition permettra la coordination des financeurs, des acteurs et des politiques impactant la santé.

Le Contrat Local de Santé s'inscrit dans les objectifs du Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé et dans la Politique Municipale définie par les Elus bondynois.



• *Périmètre géographique*

Le présent Contrat Local de Santé vise le territoire de Bondy.

• *Durée du contrat*

Le présent contrat prend effet à la date de la signature et prendra fin le 31 décembre 2022.

• *Révision du contrat*

Au cours de sa période de validité, le contrat local de santé peut être modifié par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

• *Gouvernance et pilotage*

Le comité de pilotage du présent CLS est composé des signataires ou de leurs représentants. Ses attributions sont les suivantes :

- suivre la mise en œuvre du CLS ;
- définir des axes stratégiques locaux ;
- examiner les propositions et prendre les décisions sur la priorisation, reconduction ou réorientation des actions telles que présentées par le Comité technique ;
- veiller au respect des engagements des signataires et des responsables d'action ;
- assurer l'évaluation sur la base du programme d'action et des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Le Copil du CLS se réunit, au minimum, une fois par an, pour faire le bilan et l'évaluation de l'année, infléchir ou développer les orientations et les actions.

Il se réunit en séance supplémentaire chaque fois que cela est nécessaire ou à la demande d'un des signataires, notamment en phase de concertation et d'élaboration des fiches action.

Il peut inviter des partenaires du Contrat Local de Santé.

En cas de nouvelle adhésion au contrat, la composition du comité pourra être modifiée.

Le Comité technique, composé des représentants des signataires, se réunit 1 à 2 fois par an pour :

- suivre l'évolution et la mise en œuvre du CLS ;
- rédiger des documents de synthèse ;
- coordonner et veiller à la cohérence des interventions des différents partenaires ;
- discuter et valider les éventuels ajouts/modifications/suppressions de fiches pouvant être apportés au présent contrat ;
- s'approprier les données d'observation de la santé ;
- préparer le comité de pilotage en proposant les orientations et les priorisations nécessaires ;
- proposer de nouveaux champs d'investigations au Copil fondé sur les constats de terrain.

• *Evaluation*

Chacune des actions est dotée d'un ensemble d'indicateurs d'évaluation. Toutefois, les signataires considèrent que l'impact attendu de ce contrat dépasse la somme des impacts attendus de chacune des actions.

C'est pourquoi ils conviennent de mandater leurs services pour élaborer, dans un délai de 3 mois après la signature du contrat, une stratégie d'évaluation globale du processus porté par le CLS.

Cette stratégie d'évaluation s'efforcera d'identifier notamment les processus qui auront été impactés par la signature du CLS ; elle s'efforcera d'identifier les processus et l'impact du contrat au sein des quartiers en politique de la ville.

Enfin, les signataires s'accordent à considérer que, malgré les difficultés méthodologiques considérables, la démarche d'évaluation devrait, si ce n'est au terme de la première phase de contractualisation, du moins à l'issue des premières années, permettre de mieux comprendre l'impact du CLS sur les inégalités sociales et territoriales en santé.

• *Calendrier*

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans (2019-2022). Il sera soumis à révision à cette échéance.

Toutefois, les signataires considèrent que le Contrat Local de Santé renforcé traduit l'engagement d'une démarche partagée mais évolutive, et se laissent la possibilité de rajouter des avenants chaque année à ce contrat en fonction de l'évolution des actions mises en œuvre et les orientations données par le comité de pilotage.

1.2 La méthode retenue pour la réalisation de l'état des lieux

L'état des lieux réalisé sur le territoire bondynois a pour objectif de fournir aux signataires et aux membres du **comité de pilotage** du Contrat Local de Santé, les éléments nécessaires pour déterminer les priorités de santé à travailler.

Cet état des lieux s'articule autour de deux axes :

- Les données sociodémographiques
- Les enjeux de santé et les ressources disponibles sur la commune de Bondy.

Il est élaboré à partir des éléments disponibles auprès de la Ville, de l'ARS, des partenaires de la démarche et d'autres fournisseurs de données (INSEE, ORS...).

Ce travail n'a pas donné lieu à des études spécifiques, mais consiste en une synthèse des données disponibles. Les indicateurs ont été sélectionnés selon leur disponibilité, leur pertinence et leur fiabilité.

- **Les données sociodémographiques** ont été collectées essentiellement auprès de l'INSEE. Certaines données concernant la population ont été fournies par le Centre Communal d'Action Sociale.
- **L'Etat de santé** est décrit à partir des indicateurs disponibles collectés sur les sites de l'Observatoire Régional de Santé... L'ARS et les partenaires du CLS ont également communiqué leurs données. De plus, une enquête par questionnaire auprès de la population a permis de nourrir cette seconde partie de l'état des lieux et de prendre en compte leur ressenti sur cette thématique.
- **Les ressources** ont été recensées à partir des fichiers de la CPAM et des annuaires professionnels disponibles. L'existence d'un ASV sur le territoire a également permis d'identifier un grand nombre des acteurs et ressources disponibles via un questionnaire à destination des acteurs locaux.

2. LE DIAGNOSTIC LOCALE DE SANTE

Introduction : contexte géographique et urbain

Bondy est une commune francilienne de 53 439 habitants, située dans la première couronne de la région parisienne (à 9 km de Paris), dans le département de la Seine-Saint-Denis et dans l'arrondissement de Bobigny.

Depuis le 1er janvier 2016, elle fait partie de la communauté d'agglomération Est-Ensemble qui regroupe neuf communes du centre-ouest de la Seine-Saint-Denis : Bagnole, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Le Pré Saint-Gervais, Pantin et Romainville. Il s'agit de la plus grande communauté d'agglomération d'Île-de-France avec près de 400 000 habitants.

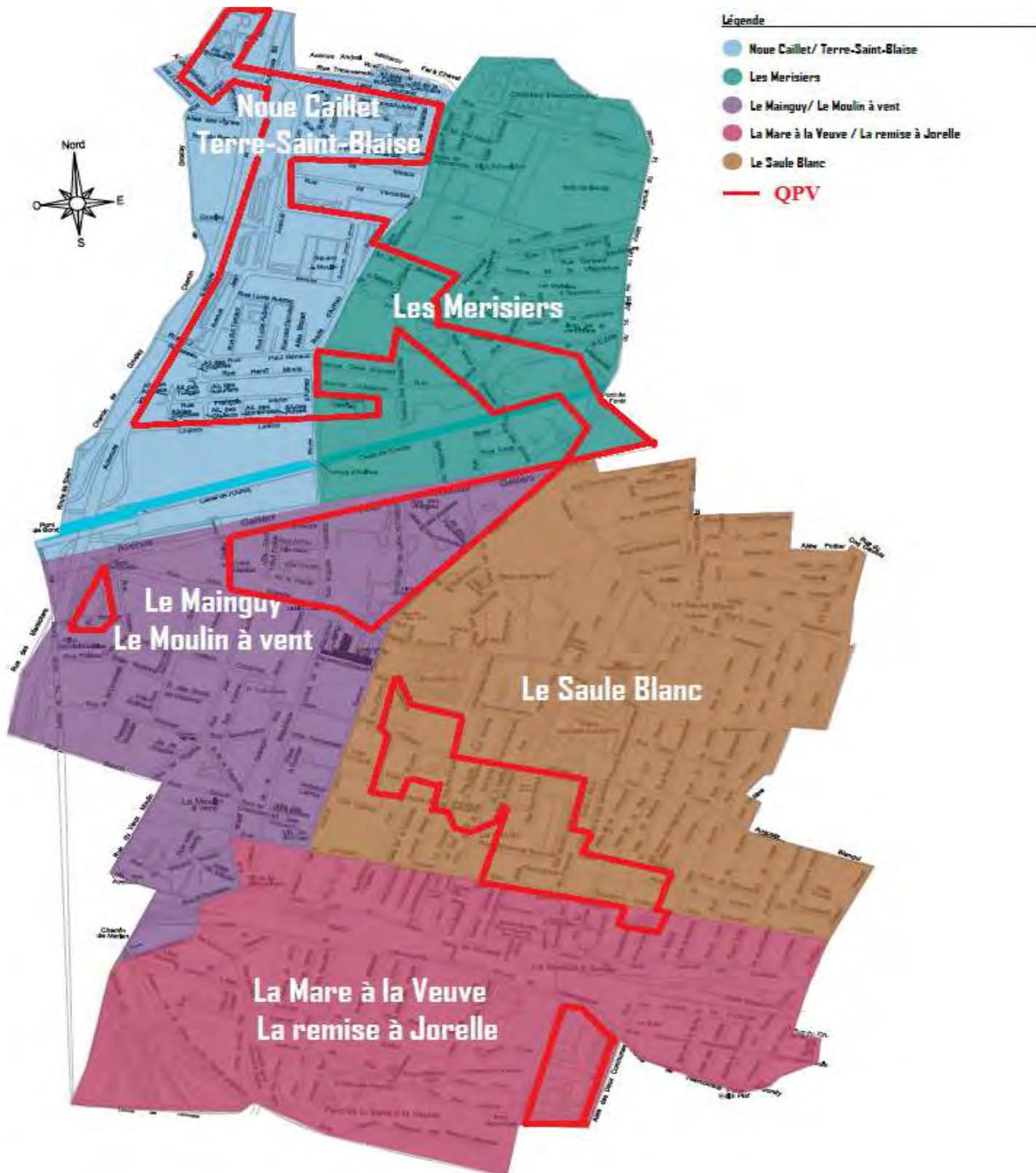


Comme beaucoup de villes en Seine Saint Denis, Bondy s'est transformée au cours du temps et les prochaines années devraient entraîner de profonds changements du paysage urbain avec notamment :

- le développement du réseau de transports en commun, dans le cadre du Grand Paris Express ;
- le programme de rénovation urbaine : le Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui va toucher 8 quartiers (Les Merisiers, de Lattre de Tassigny, la Noue Caillet, Terre Saint Blaise, Le Potager, Blanqui, La Sablière) ;
- de nouveaux quartiers et nouveaux équipements : le quartier des Rives de l'Ourcq, la future halle des Salins qui sera un équipement public avec une programmation mixte à la fois culturelle et économique ;
- la création d'espaces verts : au travers de plusieurs dispositifs, la Ville prévoit de créer plus d'espaces verts dans les prochaines années.

Ces évolutions auront certainement un impact sur la qualité de vie des habitants : amélioration de la mobilité, du cadre de vie, des logements...

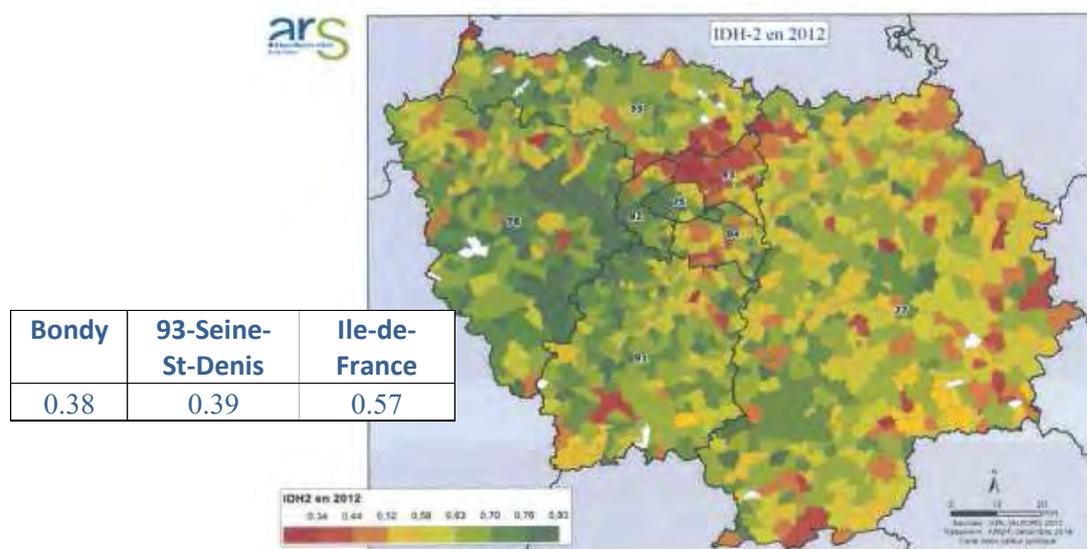
Cependant, malgré ces nombreux atouts, la ville de Bondy compte 40% de sa population habitant en « Quartier Prioritaire», tel qu'il est défini par la Politique de la Ville.



1. Un territoire prioritaire au vue IDH-2¹

La ville de Bondy se caractérise par un IDH-2 bas, témoignant de la forte précarité de sa population, en termes d'éducation, de revenus et d'espérance de vie. Il est nettement inférieur à celui de l'Île-de-France (IdF) :

Dans la région Ile-de-France, les valeurs de l'IDH-2 en 2013 sont très variables avec un écart de l'ordre de 40 % entre départements. Les valeurs les plus élevées sont retrouvées à Paris et dans les Hauts-de-Seine (0,64). La valeur la plus basse est observée en Seine Saint-Denis (0,36)². La faible valeur de l'IDH-2 en SSD s'explique notamment par l'indice éducation. L'indice Santé, en revanche, est celui qui présente les plus faibles variations entre les départements franciliens (de 0.46 en SSD à 0.57 dans les Hauts de Seine en 2013)³.



Le tableau suivant montre l'évolution de l'IDH-2 et de chacun de ses indices à Bondy depuis 1999.

Bondy	Indice Santé	Indice Education	Indice Revenus	IDH-2
1999	0.43	0.14	0.27	0.28
2006	0.50	0.25	0.25	0.33
2013	0.56	0.32	0.24	0.38

Source : portail Open Data de l'IAU Ile de France

A Bondy, la progression est limitée puisque l'IDH-2 passe de 0.28 à 0.38 entre 1999 et 2013. Cette progression est surtout liée à l'augmentation de l'espérance de vie et à la progression du niveau d'études.

¹ L'IDH-2 (Indicateur de Développement Humain) est un outil d'évaluation du développement humain en Île-de-France qui reprend les trois dimensions de l'IDH (santé, éducation, niveau de vie) mais avec des indicateurs mieux adaptés à la situation régionale et disponibles à l'échelle communale. Les indicateurs représentatifs de chacune de ces trois dimensions sont chacun ramenés à des indices compris entre 0 et 1. La valeur de l'IDH-2 est la moyenne arithmétique des trois indices.

² Note rapide de l'IAU : Actualisation et « régionalisation » de l'indicateur de développement humain, n°528, novembre 2010

³ Note rapide de l'IAU, n°656, mai 2014 : L'IDH-2, un outil d'évaluation du développement humain en Ile-de-France

2. Les particularités de la population bondynoise :

⇒ **Une forte proportion de familles monoparentales et de familles nombreuses**

- En 2015, la majorité des résidences principales est occupée par des ménages avec enfants (67%). Bondy se caractérise par une forte proportion de familles monoparentales et la forte proportion de familles nombreuses : 20% sont des familles nombreuses (3 enfants ou plus) : 16.7% pour la SSD et 12% en IdF.
- 23 % sont des familles monoparentales, et dans l'immense majorité des cas il s'agit de femmes seules avec enfant(s). Cette proportion est plus importante qu'en IdF (18%). Situation préoccupante car on sait que ces familles ont des conditions de vie bien moins favorables que la moyenne⁴, du fait de problématiques liées à l'emploi, aux revenus et au logement.

⇒ **Une population jeune : 43.5% pour les moins de 29 ans**

La structure de la population de Bondy est caractéristique de la moyenne départementale, les moins de 20 ans représente près d'un tiers de la population (30%) et les moins de 29 ans représente plus de la moitié de la population bondynoise (43.5%). Il y a une part importante, voire majoritaire, de jeunes à Bondy.

⇒ **Un vieillissement de la population bondynoise**

Même si la population bondynoise est jeune, la part des 60 ans et plus est passée de 15,5% en 2010 à 17,1% en 2015 contre 16,2 % à l'échelle départementale (source : ODDS). Ce vieillissement de la population soulève des questions de prise en charge au niveau local.

⇒ **Une forte proportion d'étrangers**

En 2015, 23% de la population bondynoise est composée d'étrangers⁵. Cette proportion est similaire à celle de la SSD (23%) mais plus importante que l'IdF (13%). Les nationalités les plus représentées sont celles du continent africain (21% de la population municipale). L'analyse par pays montre que les nationalités les plus représentées sont celles des pays du Maghreb : Algérie, puis Maroc et Tunisie.

⇒ **Des populations spécifiques**

- Foyer de travailleurs migrants - ADOMA : il existe une résidence ADOMA à Bondy, hébergeant officiellement 330 personnes. La sur-occupation de ces lieux de vie est importante. Ces foyers hébergent une population majoritairement masculine, vieillissante et originaire principalement des pays du Maghreb et d'Afrique Subsaharienne. C'est une population très précaire et très isolée. Les conditions de vie sont difficiles avec des parties communes dégradées et un environnement marqué par de nombreuses nuisances (sonores, nuisibles...). De plus, malgré des besoins importants, cette population bénéficie d'un accompagnement social et sanitaire très limité.

- Foyer Jeune Travailleur – Association Logement Jeunes Travailleurs (ALJT) : cette structure dispose de 200 logements dont quatre conçus pour des familles monoparentales. Elle accueille 209 résidents et quatre familles monoparentales. L'objectif est d'offrir un logement autonome mais temporaire aux salariés, aux apprentis, aux étudiants salariés, en stage, en formation ou débutant dans la vie. Cette population jeune connaît certaines fragilités et nécessite des prises en charge spécifique.

⁴ Portrait social des familles monoparentales. Analyses de l'Observatoire des Inégalités, décembre 2016.

⁵ Un **étranger** est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). ... Un **étranger** n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment).

3. Des déterminants sociaux globalement préoccupants

⇒ **Des bondynois peu diplômés, des emplois précaires**

À Bondy, 42,8% des personnes de 15 ans et plus ne sont pas scolarisés et n'ont aucun diplôme, contre 40,2% sur le département (source : Insee). Cette population adulte peu qualifiée a du mal à trouver du travail et l'on constate ainsi une hausse des emplois précaires.

⇒ **Un chômage élevé : 22.3% en 2015**

En 2015, le taux de chômage parmi les 15-64 ans est de 22.3% à Bondy, supérieur au taux départemental (19% en SSD) et presque le double du niveau régional (13% en IdF). Il était de 18% en 2010. Ce chômage touche particulièrement les jeunes de 15 à 24 ans : il est de 37% dans cette tranche d'âge.

⇒ **Un taux de pauvreté à 32% en 2015**

À Bondy, le taux de pauvreté⁶ est de 32%, contre 29% en SSD et 15.9% en IdF. Le médian du revenu disponible par unité de consommation des ménages en 2015 est de 15 979 euros, inférieur à celui du département (16 762) et de la région (22 639).

⇒ **De nombreux bénéficiaires de minimas sociaux**

La situation de l'emploi a provoqué une augmentation des bénéficiaires des minimas sociaux : pour preuve la part de la population couverte par le RSA⁷ est particulièrement importante : 12.9% contre 10,8% en SSD (source : ODDS). De même pour le taux de ménages bénéficiaires de minima sociaux : 22.9% contre 19,3% au niveau départemental. Le nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales est de 24,4% pour Bondy 22,3% à l'échelle départementale et 15,5% en IdF (source CNAF).

⇒ **Des logements sociaux répandus sur la ville**

Bondy compte 46% de logements sociaux, soit 8 700 logements. Ce taux est supérieur à celui du département (37%) et de la Communauté d'Agglomération (43%). 48% du parc se trouvent dans les 2 QPV : 2 842 logements dans le QPV Bondy-Nord et 1 287 dans le QPV Blanqui.

(Source : Diagnostic du parc social 2013 – Direction du pôle Urbanisme et habitat).

La part du parc social dans les quartiers varie fortement :

- 80% du parc total de Terre Saint Blaise/ Noue-Caillet,
- 76% pour le quartier Blanqui,
- 56% pour De Lattre de Tassigny,
- 25% pour le Centre-ville, la Fosse de la régale et la Remise à Jorelle.

⇒ **Un bâti ancien et dégradé**

L'atlas du Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) de la Seine-Saint-Denis recense 34 000 logements potentiellement concernés occupés par quelques 100000 personnes. 70% des personnes occupant ces logements sont locataires, avec une forte proportion de familles nombreuses: la taille des ménages y est très élevée (en moyenne 2,92 par logement).

⁶ Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

⁷ Le revenu de Solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation parent isolé (API). Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Bondy cumule de nombreuses problématiques liées à un parc de logements anciens et dégradés : en effet, 61 % du parc date d'avant 1971. L'habitat indigne se concentre souvent dans des logements anciens.

⇒ Des conditions de logement qui fragilisent les personnes

- Sur-occupation : La sur-occupation toucherait en Seine-Saint-Denis plus de 9 000 ménages, dont 7 800 logements très anciens occupés par des familles ayant plus de 6 enfants⁸. Elle est en grande parties du à un problème directement lié à la pénurie de logements, et principalement des logements à loyer abordable. Ses conséquences sociales sont graves (santé, éducation...).

- Précarité énergétique : Ces dernières années, les études scientifiques démontrant l'existence d'un lien fort entre précarité énergétique et dégradation de l'état de santé des habitants se sont multipliées (surmortalité hivernale, pathologies respiratoires et cardio-vasculaires, intoxications au monoxyde de carbone ...). La précarité énergétique est particulièrement importante en Seine-Saint-Denis, en raison de l'ancienneté du parc bâti et de la part importante des ménages défavorisés.

- Grande précarité : on observe une forte concentration de la grande précarité sur la ville. Cela se traduit notamment par la présence de camps de Roms accueillant de nombreuses familles. La grande part de domiciliations nous montre également la précarité présente sur la commune de Bondy.

⇒ Saturnisme

Les effets du saturnisme sont irréversibles et graves (altérations du développement intellectuel de l'enfant...). Une majorité des intoxications par le plomb étant asymptomatique, les signes cliniques peuvent être difficiles à objectiver. Prévention et dépistages ciblés sont donc indispensables.

À Bondy, la principale source d'intoxication identifiée reste les peintures contenant du plomb, le plus souvent dans les logements du PPPI construits avant 1949 : 22 % au moins avec présence d'enfants de moins de 6 ans. (Source : Conseil Départemental).

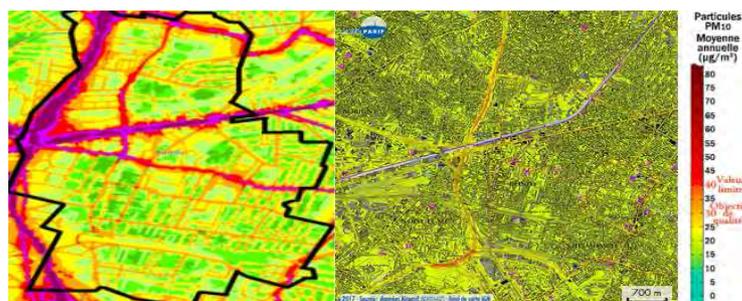
Plus de 300 logements ont déjà été repérés comme contenant du plomb (fichier Erap, source : DDASS 93).

4. Des déterminants environnementaux inquiétants

⇒ Des nuisances environnementales multiples⁹

La ville de Bondy connaît un niveau élevé d'exposition à de multiples nuisances environnementales :

- la pollution de l'air atmosphérique, le long de l'autoroute A3, de la RN3 et de la route d'Aulnay, les seuils de polluants sont supérieurs à ceux des objectifs de qualité de l'air.
- la pollution sonore : Les nuisances sonores à Bondy se concentrent le long de la voie ferrée, le long de l'autoroute A3 et le long de l'avenue Gallieni (RN3).



⁸ <https://cooperation-territoriale.seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/20131118Diagnostic.pdf>

⁹ Source : Airparif et Bruitparif

5. Un accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention difficile

À Bondy, l'accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention est une problématique majeure et le phénomène de non-recours y est récurrent. Cela s'explique par de nombreux freins :

⇒ **Des barrières linguistiques dans l'accès aux soins et à la santé**

Avec 23% d'habitants nés dans un pays étranger, Bondy compte de nombreuses personnes qui comprennent mal le français et n'en maîtrisent pas la lecture et/ou l'écriture. Encore beaucoup d'habitants ne savent pas se servir des outils numériques. Et la dématérialisation des services ne fait qu'aggraver ces difficultés. Cette situation impacte fortement sur le niveau d'autonomie des personnes dans un parcours de santé souvent complexe, et sur leur capacité à accéder à leurs droits et à se saisir de l'offre existante.

⇒ **Un phénomène de non-recours aux droits de santé**

L'effectivité de l'accès aux droits de santé constitue un préalable à l'accès aux soins et à la prévention. D'après l'Observatoire des Non-Recours aux Droits et Services, « le non-recours reste massif aujourd'hui en raison principalement de complexités qui rendent le système peu lisible pour les personnes éligibles. 30% des personnes qui pourraient recourir à la CMU-C et disposer ainsi d'une couverture santé complète sans frais n'en bénéficient pas »¹⁰. Ces difficultés d'accès aux droits concernent plus particulièrement les populations démunies et touchent donc particulièrement la population bondynoise.

⇒ **Une couverture sociale précaire qui impacte sur le recours aux soins**

Une couverture sociale incomplète : Bondy compte une proportion énorme de personnes sans aucune complémentaire santé. En effet, cela concerne 32% des bénéficiaires de l'Assurance Maladie (34% au niveau départemental, et 5% sur le plan national). Une couverture sociale précaire avec un taux de CMUC¹¹ et d'AME élevés : la part de bénéficiaires de la CMUC est de 16% (13% en SSD). L'AME concerne 4% des bondynois 3% en SSD (Source CPAM).

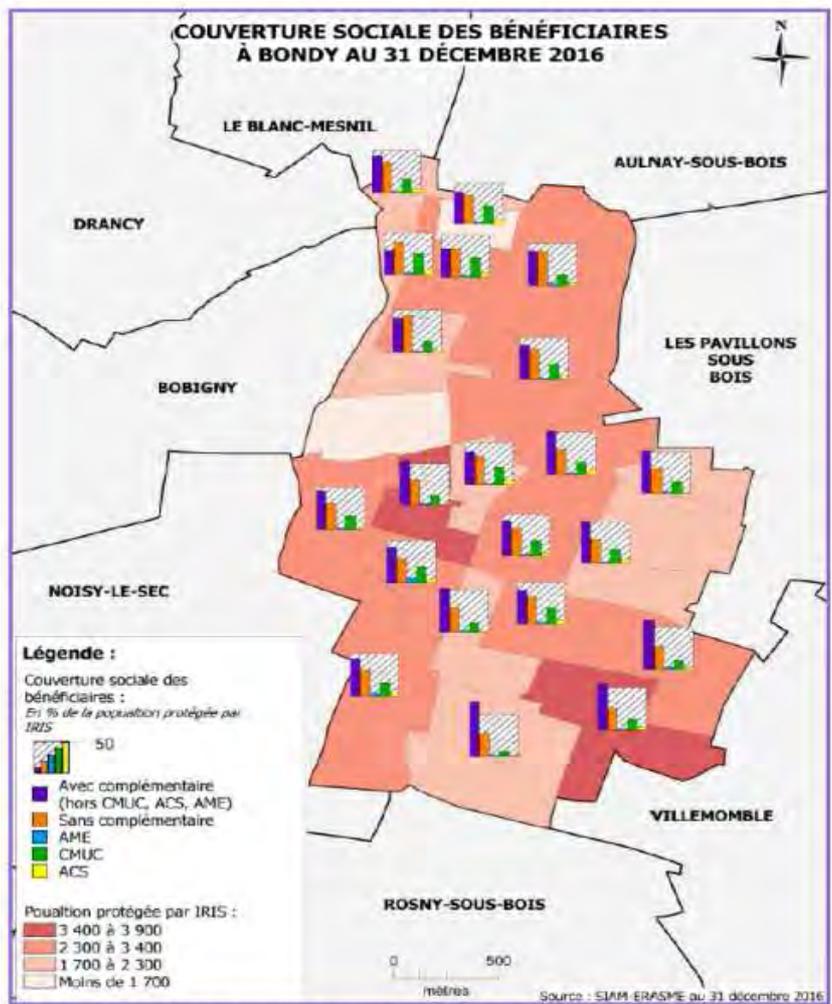
À l'échelle des IRIS, la cartographie des bénéficiaires selon le type de couverture sociale fait apparaître une fracture entre les quartiers au nord-ouest et ceux au sud-est de la ville.

Dans les quartiers au nord-ouest, la part de bénéficiaires sans aucune couverture sociale est élevée (parfois plus élevée que le taux de bénéficiaires avec une complémentaire hors CMUC, ACS et AME).

À l'inverse dans les quartiers au sud-est, le taux de bénéficiaires sans aucune complémentaire est faible ainsi que le taux de bénéficiaires de la CMUC.

¹⁰ <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01419359/document>

¹¹ La Couverture Maladie Universelle Complémentaire est une protection complémentaire (comparable à une mutuelle). Pour en bénéficier, les personnes doivent résider en France depuis plus de trois mois, être en situation régulière, et le revenu mensuel du foyer ne doit pas dépasser un certain montant.



* Le fond blanc dans les histogrammes de la carte sert d'étalon et indique un taux de 50 % (voir légende).

⇒ Une méconnaissance de l'offre et des dispositifs socio-sanitaires

Selon une étude de terrain¹², les acteurs rapportent souvent ces éléments : méconnaissance des structures socio-sanitaires existantes sur la commune, méconnaissance des dispositifs comme les permanences d'accès aux droits de santé par exemple. Les éléments cités précédemment (barrières linguistiques, fracture numérique) peuvent expliquer ce constat.

6. Des données de Santé préoccupantes

⇒ Des déterminants défavorables à la santé

Les facteurs liés au style de vie personnel, également appelés déterminants comportementaux, jouent un rôle important sur la santé des personnes.

À Bondy, de par la précarité de la population, on sait que certains déterminants ont une prévalence plus importante que la moyenne : mauvaise alimentation, intoxication tabagique et consommation d'alcool en sont quelques exemples. Ces déterminants ont un impact négatif sur la santé car ils constituent des facteurs de risque pour les pathologies métaboliques, cardiovasculaires et pour certains cancers.

Les déterminants sociaux (précarité économique, niveau d'éducation, situation de l'emploi...) impactent négativement sur la santé de la population et font craindre une prévalence importante de certaines pathologies.

¹² Questionnaire à destination des acteurs locaux

Enfin, les multiples nuisances environnementales sont également des facteurs de risque reconnus de pathologies respiratoires, cardiovasculaires et de cancers.

On note donc de nombreux déterminants défavorables à la santé de la population bondinoise.

⇒ **Les pathologies chroniques et Affections Longue Durée (ALD)**

L'augmentation des ALD est un reflet de la croissance des maladies chroniques à laquelle on assiste ces 20 dernières années. Les pathologies les plus représentées sur l'ensemble des ALD déclarées (données Cnam 2016) objectivent les éléments explicités dans le paragraphe précédent :

- **le diabète** (types 1 et 2) est en 1^{ère} position soit 28% de la population ;
- **les tumeurs malignes et les affections psychiatriques** avec 13% ;
- **les psychoses, trouble grave de la personnalité** sont en troisième position avec 10,9% ;
- enfin **les pathologies coronaires et cardiovasculaires** ont toutes un pourcentage autour de 7% .

⇒ **Espérance de vie et mortalité prématurée**

En 2015 à Bondy, on retrouve des écarts : pour les hommes 79,1 ans en SSD contre 80,6 ans en IDF, et pour les femmes 84,4 ans en SSD contre 85,6 ans en IDF.

Les données reprises par l'INSERM montrent que la mortalité prématurée est particulièrement préoccupante dans la commune de Seine-Saint-Denis.

Les cinq principales causes de mortalité à Bondy¹³ (taux standardisés¹⁴ de mortalité pour 100 000 habitants) :

- **Les tumeurs malignes** : représentent 193.6 décès ;
- **Les morts violentes et accidentelles** (dont accidents de la circulation et suicides) : 173.0 décès ;
- **Les maladies de l'appareil circulatoire** : 145.4 décès ;
- **Les maladies de l'appareil respiratoire** : 42.1 décès.

7. Un système de prévention limité

⇒ **La Protection Maternelle et Infantile**

Un des enjeux importants en termes de santé est de réduire la mortalité néonatale et infantile (moins de 1 an). A Bondy en 2018, il existe 3 PMI. Ces structures jouent un rôle majeur pour certaines familles, car elles constituent les seuls interlocuteurs dans le champ de la santé en dehors des urgences. En 2016, seuls 37,5% des enfants de moins de 6 ans étaient suivis en PMI.

⇒ **La Prévention scolaire**

Sur la commune de Bondy, la prévention scolaire émane d'un médecin scolaire de 7 infirmières scolaires en collaboration avec le Service Prévention Santé du CMS de Bondy. Les évaluations de santé réalisées par les infirmières en école primaire mettent en lumière des problématiques croissantes dans cette tranche d'âge comme : le surpoids et l'obésité, les problèmes de vue, les caries dentaires et les comportements à risque. De plus pour les infirmières en collège et lycée, les problématiques sont plus liées aux comportements à risque (défis dangereux, « michetonnage » ...).

¹³ Source : INSERM-CépiDC

¹⁴ Le **taux de mortalité standardisé** est le **taux de mortalité** d'une population présentant une distribution standard par âge. Il est ici calculé en moyenne sur 3 ans. « <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr> »

⇒ La Prévention bucco-dentaire

Le programme « M'T Dents » de l'Assurance Maladie est un dispositif de prévention qui propose des consultations gratuites pour les enfants et les jeunes de 6 à 24 ans (6 à 18 ans auparavant). A Bondy, la part des jeunes de 6 à 18 ans ayant réalisé un examen de prévention buccodentaire est de 22,3 %. Ce taux est très proche du taux départemental qui est de 23,8%. Le Service Prévention Santé du CMS de Bondy anime l'équipe technique locale bucco-dentaire en lien avec les orientations départementales.

⇒ La participation aux campagnes de prévention

Comparés à la moyenne départementale, les taux de dépistage par IRIS sont plutôt faibles pour le **cancer du sein** et très faibles pour le cancer du col de l'utérus.

Les taux de participation par IRIS des Bondynois au dépistage organisé du **cancer colorectal** se situent autour de la moyenne de la Seine-Saint-Denis.

8. L'offre de soin à Bondy

⇒ Le Centre municipal de santé

Le Centre Municipal de Santé dépend de la délégation du Maire-Adjoint chargé de la santé, de l'hygiène et de la prévention, et fait partie de la Direction du *Pôle Solidarité Santé Petite Enfance*.

Il regroupe l'ensemble des services municipaux en charge de la santé (à l'exception du service de la médecine professionnelle et du SIMAD), dans les domaines de la prévention, de l'hygiène, du soin et de la coordination.

Il permet :

- aux usagers de disposer dans un même lieu d'un accès à différents services ;
- aux professionnels du centre une meilleure collaboration et des échanges d'informations facilitant leur pratique professionnelle et des projets communs.

Le centre peut ainsi être identifié, par les bondynois et les partenaires sanitaires et sociaux de la ville, comme un lieu ressources en matière de santé.

Le CMS comprend :

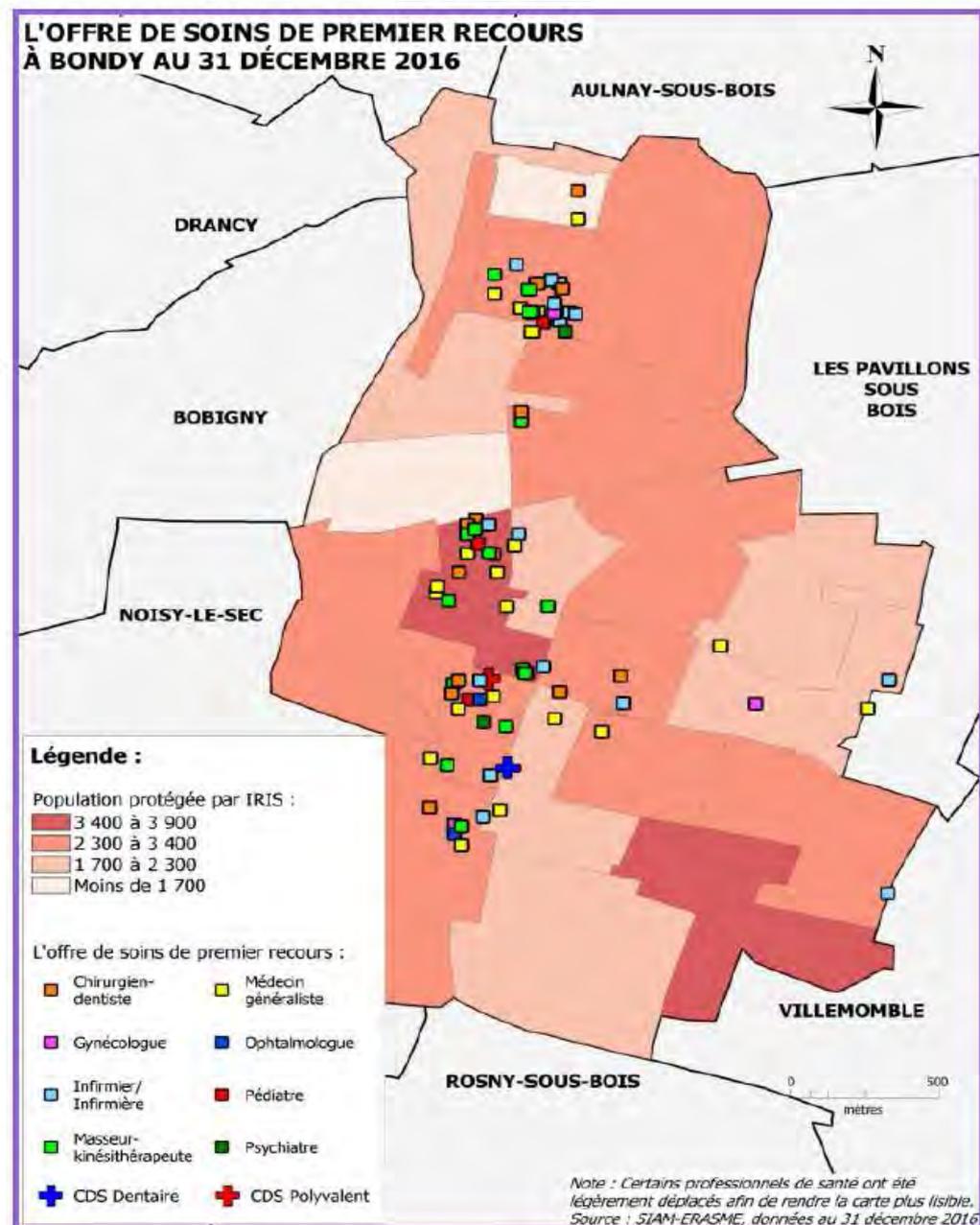
- un service administratif et un service d'accueil
- un Centre de Soins
 - un Centre de Planification et d'Education Familiale
 - un Service dentaire
 - un service médical et paramédical
- Un Service Communal d'Hygiène et de Santé – SCHS
- Une équipe de santé publique avec :
 - Le Service Prévention Santé - SPS
 - La Mission Atelier Santé Ville -ASV et le Contrat de Local de Santé - CLS
 - le Conseil Local de Santé Mentale - CLSM
 - Un Programme de Prévention de l'Obésité à Bondy– PPOB
 - Un Planning familial
 - Un espace d'écoute jeune

⇒ Une offre de soins en spécialité limitée et inégalement répartie sur la ville

La ville compte une offre de proximité relativement importante et diversifiée avec 69 médecins généralistes (dont 98.6% en secteur 1), 20 médecins spécialistes et 20 chirurgiens-dentistes. Par ailleurs, même si certaines spécialités

semblent bien représentées (infirmier, kinésithérapeute...), la ville ne compte que 3 gynécologues , 2 pédiatres, 2 ophtalmologistes... installés, ce qui est loin de répondre aux besoins de la population.

Cependant, cette situation globale, plutôt enviable si on la compare à celle des communes limitrophes, cache en partie une réalité territoriale très contrastée. Ainsi, l'offre de soins de premier recours se situe d'une part sur un axe nord-sud entre la gare de RER et la N3 et autour de la mairie au nord d'autre part. L'ensemble de l'offre de soins de premier recours est disponible à Bondy. Cependant cette offre est très concentrée à l'ouest



⇒ L'offre de soins hospitalière

L'offre de soins hospitalière est représentée par :

- l'Hôpital Jean-Verdier, (service addictologie, Gynécologie-Obstétrique, Anatomie Pathologie, Policlinique, Pédiatrie, Urgences Adultes, Urgences et consultations pédiatriques - Chirurgie infantile....)
- la clinique Ambroise Paré.

⇒ L'offre de soins en santé mentale

L'offre émane essentiellement de l'Etablissement Public de Santé Ville Evrard (EPSVE). À Bondy, il se compose de 2 pôles principaux :

- le secteur 93 G14 couvre la commune pour les adultes et les adolescents de plus de 16 ans ;
- l'Inter secteur 93 I05 a la charge des enfants de moins de 16 ans.

Ces deux pôles proposent des modalités de prise en charge multiples : Centre médico-psychologique, situation d'urgences 24h/24, thérapie familiale, hôpital de jour, Centre d'Accueil Thérapeutique à temps Partiel, **CMP-CATTP enfants et ados**, Unité de diagnostic et d'évaluation pluri professionnelle /autisme et troubles apparentés (UNIDEP), Unité familiale inter-hospitalière pour les troubles du comportement alimentaire de l'adolescent (UFITAA).

L'offre de soins en santé mentale émane également d'associations comme Iris Messidor et le GEM.

Enfin, en complément de cette offre, le CLSM en place depuis le 21 juin 2012 permet la concertation et la coordination entre les élus locaux du territoire, le secteur psychiatrique, les professionnels de santé, les acteurs sociaux et médico-sociaux, les usagers, les aidants et tous les acteurs locaux concernés (bailleurs, éducation, justice, police, etc.). Il favorise également le décloisonnement de la santé mentale et des politiques publiques menées au niveau local.

En bref, Bondy est un territoire :

- comportant de nombreuses catégories de population ayant des besoins spécifiques,
- avec des déterminants sociaux et environnementaux impactant négativement sur l'état de santé de la population,
- avec des risques sanitaires liés aux pollutions environnementales,
- avec une problématique majeure d'accès aux droits de santé, aux soins mais aussi à la prévention,
- avec une offre de soins et de prévention insuffisante au regard des besoins de la population.

3- ENJEUX DE SANTE ET AXES DU CLS

Après la présentation des données sociodémographiques disponibles pour le territoire bondynois, les chapitres qui suivent visent à présenter les axes de travail qui apparaissent prioritaires dans le domaine de la santé et sur le territoire de Bondy.

Ces chapitres sont le fruit de différentes rencontres entre les habitants et des acteurs locaux variés des champs sanitaire, médico-social et social (liste en annexe). Ils viennent compléter de manière qualitative les données quantitatives qui ont pu être collectées.

Pour aborder ce point nous allons nous pencher sur les 5 thématiques « prioritaires » pour le territoire couvert par le CLS :

- **la prévention et l'éducation à la santé**
- **l'accès aux soins et aux droits**
- **le médico-social,**
- **l'habitat-la santé- l'environnement**
- **la santé mentale**

Pour chacune de ces thématiques, nous présenterons :

- **des constats** exprimés par les professionnels et parfois confirmés par des données sanitaires quantitatives (si disponibles localement),
- **des objectifs** pour les années à venir,
- les **nouvelles fiches-actions** du CLS 3^{ème} génération.

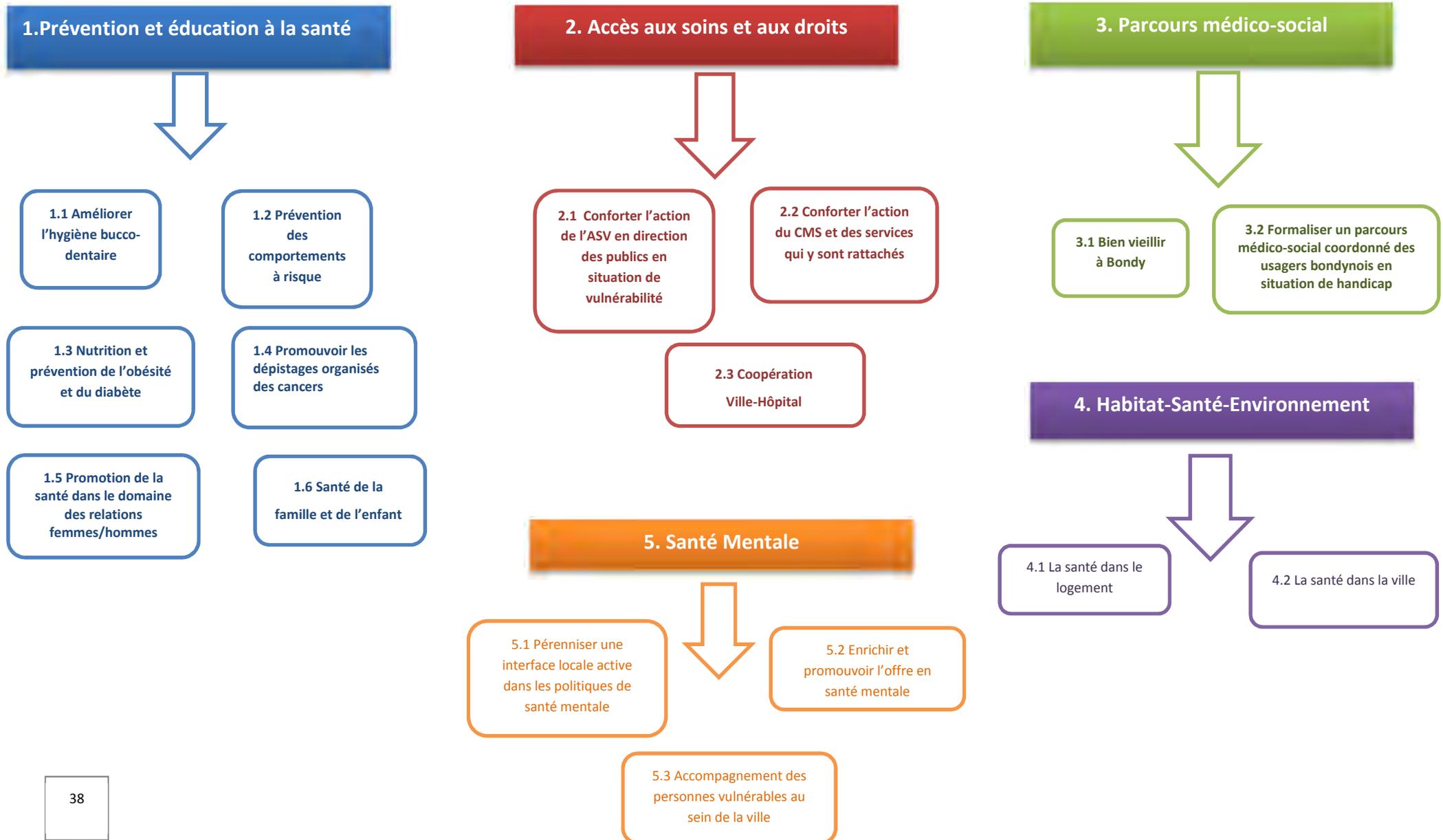
• Tableau récapitulatif des fiches actions du CLS 2 vers le CLS 3^{ème} génération

CONTRAT LOCAL DE SANTE 2	CONTRAT LOCAL DE SANTE 3	REMARQUES
AXE 1 : Prévention et éducation à la santé – 6 fiches- actions	AXE 1 : Prévention et éducation à la santé – 6 fiches- actions	L'axe 1 initialement « Accès aux soins et aux droits » a été inversé par l'axe Prévention et éducation à la santé .
1.1 Améliorer la santé bucco-dentaire	1.1 Améliorer l'hygiène bucco-dentaire	Continuité des actions bucco-dentaire dans les établissements scolaires, MQC.... . De plus, la venue du Bus Dentaire du Département sur le territoire de Bondy va permettre de favoriser les actions bucco-dentaires hors les murs et de toucher un public isolé .
1.2 Prévention des comportements à risque	1.2 Prévention des comportements à risque	Un travail de partenariat avec le CSAPA devra être mis en place pour le CLS 3, Accentuer la prévention liée aux écrans (thématique ressortie lors des différents groupes de travail).
1.3 Nutrition et prévention de l'obésité	1.3 Nutrition et prévention de l'obésité et du diabète	Réflexion autour d'une Education Thérapeutique du Patient au sein du CMS d'où le rajout du diabète dans le titre de la fiche action .
1.4 Promotion du dépistage organisé des cancers du sein et du colon	1.4 Promouvoir les dépistages organisés des cancers	Il est prévu de travailler davantage sur le cancer du côlon qui n'a pas été valorisé pendant le CLS 2.
1.5 Promotion de la santé dans le domaine des relations femmes/hommes	1.5 Promotion de la santé dans le domaine des relations femmes/hommes	Pour ce CLS 3 les actions ont été retravaillées avec la coordinatrice du CLSPD ainsi que la chargée de mission égalité Femmes/Hommes afin de mieux répondre besoins des habitants et en valorisant les ressources locales et départementales .

1.6 Périnatalité	1.6 Santé de la famille et de l'enfant	Modification de la fiche action en « Santé de la famille et de l'enfant ». En effet, la fiche action va être élargie au suivi de grossesse et de la santé des jeunes enfants de 0 à 6 ans .
AXE 2 : Accès aux soins et aux droits – 2 fiches- actions	AXE 2 : Accès aux soins et aux droits – 3 fiches- actions	L'axe « Accès aux soins et aux droits » fait l'objet d'une nouvelle fiche-action « Coopération Ville-Hôpital ». En effet elle marque la volonté de la ville et de l'hôpital de se coordonner afin de travailler ensemble pour agir sur les ISTS.
2.1 Conforter les actions de l'ASV en direction des publics en situation de vulnérabilité	2.1 Conforter les actions de l'ASV en direction des publics en situation de vulnérabilité	À travers ce nouveau CLS la place de l'Atelier Santé Ville sera mieux valoriser pour les professionnels et les habitants. Un travail avec les petites associations sera réalisé afin touchés plus largement le public isolé .
2.2 Conforter l'action du Centre Municipal de Santé et des services qui y sont rattachés	2.2 Conforter l'action du Centre Municipal de Santé et des services qui y sont rattachés	Du fait de l'inscription du CMS dans la CPTS Bobigny-Bondy un travail d'outillage sera effectué (Informatisation, dossier médical partagé...). Une réorganisation en matière de praticien est à repenser afin de développer l'offre de soins .
	2.3 Coopération Ville-Hôpital	Un travail avec la ville et l'hôpital émerge afin de proposer un parcours de santé adapté aux bondynois permettant ainsi d'éviter les renoncements aux soins et les ruptures de parcours.
AXE 3: Parcours médico-social – 3 fiches- actions	AXE 3 : Parcours médico-social – 2 fiches- actions	Le partenariat a été relancé avec certains acteurs et va permettre d'impulser des actions afin de favoriser le « bien vieillir » et d'améliorer le parcours de santé des personnes en situation de handicap .
3.1 Bien vieillir à Bondy	3.1 Bien vieillir à Bondy	Continuité des actions autour du bien vieillir (gouter-infos, pratiques sportifs adaptés...), Travail relancé avec le foyer ADOMA avec la mise en place d'un plan d'action (bilans de santé, petits déjeuners ...) Le CCAS a créé un Comité gérontologique qui permettra de travailler avec les acteurs agissant dans les champs du médico-social afin de traiter des cas complexes .
3.2 Amélioration et confortation de l'action du SIMAD		Cette fiche action a été basculée dans la fiche action « Bien vieillir à Bondy » .

3.3 Formaliser un parcours médico-social coordonné des usagers bondynois en situation de handicap	3.2 Formaliser un parcours médico-social coordonné des usagers bondynois en situation de handicap	Fiche d'intention dans le CLS 2, un travail va être ré impulsé conjointement avec le CCAS notamment avec le chargé de mission handicap et avec la création d'un point écoute handicap .
AXE 4 : Habitat-Santé-Environnement – 1 fiche- action	AXE 4: Habitat-Santé-Environnement – 2 fiches- actions	Suite aux Assises de la Santé organisé le 18 mai 2019 sur la santé et l'environnement urbain une réflexion de l'axe Habitat-Santé-Environnement à émergé. De ce fait, deux fiches actions ont vu le jour : « La santé dans le logement » et « la santé dans la ville ».
4.1 Habitat dégradé lutte contre le saturnisme		Cette fiche action n'apparaît plus dans le CLS 3 . En effet, il a paru plus judicieux de faire apparaître le saturnisme en tant que plan d'action au sein de la fiche action « la santé dans le logement » .
	4.1 La santé dans le logement	Création de groupes de travail thématiques avec les différents partenaires (chargée de mission GUPS, développement durable, PMI, bailleurs sociaux ...),
	4.2 La santé dans la ville	Déclinaison d'actions thématiques afin de sensibiliser et outiller les bondynois sur les effets de l'environnement sur la santé.
AXE 5 : Santé mentale – 1 fiche-action	AXE 5 : Santé mentale– 3 fiches-actions	L'axe Santé mentale s'inscrit dans l'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) et de ce fait est composé dans ce nouveau CLS de 3 fiches actions.
5.1 Vers une politique de concertation en santé mentale		Déclinaison de l'axe santé mentale par le coordinateur du Conseil Local de Santé mentale qui a su inscrire la thématique au niveau local de par ces partenariats avec les différents acteurs locaux et ces actions diverses et variées.
	5.1 Pérenniser une interface locale active dans les politiques de santé mentale	Renforcement du travail partenarial afin d' inscrire la santé mentale dans les différents champs , Continuité des RESAD, des différents groupes de travaux.
	5.2 Enrichir promouvoir l'offre en santé mentale	Il s'agira pour les prochaines années de développer l'information et la formation des professionnels sur la santé mentale et de travailler sur sa destigmatisation .
	5.3 Accompagnement des personnes vulnérables au sein de la ville	Travailler autour de la communication afin d'améliorer la connaissance des structures et des actions portés sur la santé mentale , Développer les compétences psychosociales des plus jeunes

• Les fiches actions du CLS 3^{ème} génération



3.1 AXE 1 : Prévention et éducation à la santé

La **prévention santé** est au cœur des préoccupations de la **Municipalité**. La prévention en éducation sanitaire permet de **préserver et d'améliorer le capital-santé de chacun**. Les actions de prévention s'étendent du secteur de la **petite enfance à celui des seniors**. Pour chacune des actions menées, un **travail partenarial est mis en œuvre** (réunions de coordination des actions de santé...), **soit avec les différents partenaires locaux, les équipes encadrantes scolaires** (infirmières scolaires, assistantes sociales scolaires, médecin scolaire), **équipe technique locale bucco-dentaire**.

La **santé publique du centre municipal de santé** organise des événements (**Journée de la santé, SISM, Assises de la santé...**) et des actions (**bilans de santé, midis santé, cinés-débats ...**) de sensibilisation auprès des différents publics (professionnels, habitants). Elle se fait le **relais des campagnes nationales de santé publique** comme par exemple, le **dépistage des cancers, la prévention Sida, les vaccinations...**

Les résultats du Comité Technique

Problématiques rencontrées par les structures

- ✓ Comment rendre acteurs les jeunes ?
- ✓ Comment associer les parents dans les actions de prévention?
- ✓ Difficultés de mobilisation des publics
- ✓ Manque de moyens financiers
- ✓ Peu ou pas de continuité des actions sur le temps hors scolaire : comment capter les jeunes ?
- ✓ Adapter les outils et les supports d'informations, par rapport aux publics et aux difficultés.
- ✓ Capter le public 18-30 ans

Thématiques santé à travailler

- ✓ La sécurité routière
- ✓ Les violences
- ✓ Les addictions, les conduites à risque, chicha, écrans ...
- ✓ L'hygiène générale
- ✓ L'alimentation
- ✓ Vaccinations

Les attentes

- ✓ Renforcer et développer la prévention et la sensibilisation
- ✓ Davantage d'actions de prévention
- ✓ Prévention sur la vie affective (dès l'école primaire), développer le partenariat avec les centres de planification
- ✓ Renforcer le travail collaboratif avec l'équipe enseignante
- ✓ Développer l'éducation aux écrans et la sensibilisation sur les addictions aux écrans
- ✓ Mieux mobiliser les publics et les professionnels
- ✓ Développer les projets renforçant les compétences parentales
- ✓ Développer les projets renforçant les compétences psychosociales des jeunes
- ✓ Améliorer le dépistage de la maltraitance
- ✓ Addictions, s'appuyer sur le CSAPA ; formaliser un partenariat avec le CSAPA

Améliorer la communication et l'information

- ✓ Améliorer la diffusion de ce qui existe déjà
- ✓ Améliorer la communication en créant des outils (annuaire, cartographie...)
- ✓ Faire connaître les actions de prévention santé que l'on peut développer
- ✓ Connaître l'ensemble des actions/missions de chaque partenaire pour mieux orienter et conseiller
- ✓ Meilleure connaissance des différents acteurs pour une meilleure orientation.
- ✓ Améliorer la prévention et l'information
- ✓ Se faire connaître des habitants, des écoles, des collègues

L'axe stratégique « Prévention et éducation à la santé »

➤ Améliorer l'hygiène bucco-dentaire

La promotion de la santé bucco-dentaire est une priorité de santé publique. Les pathologies bucco-dentaires représentent un enjeu majeur de santé publique en raison notamment de leur fréquence et des répercussions importantes sur la santé générale. Elles constituent par ailleurs un marqueur des inégalités sociales de santé.

Sur la commune de Bondy, il n'y a pas de pédodontistes. Il devient alors indéniable que l'existence d'une offre de soins ne suffit pas à assurer le recours aux soins des personnes les plus démunies. Disposer d'une couverture sociale constitue une condition fondamentale pour l'accès aux soins et à la prévention.

L'analyse des dépistages de caries des enfants de GS de maternelle a permis de montrer que :

- les enfants n'ont pas réellement bénéficié des dispositifs existants et de ses avantages ;
- beaucoup d'enfants sont atteints de caries (augmentation d'une année à l'autre).

Après 3 années d'observance, l'indice cao indique une augmentation du niveau d'atteinte carieuse chez les jeunes enfants. Le cao, en 2015/2016, est de 1,96 mais reste à un niveau bas puisqu'il est compris entre 1,2 et 2,6.

Le bilan comparatif tend à démontrer une augmentation du nombre d'enfants présentant des caries :

- 2013/2014 : 33% des enfants dépistés ont des caries
- 2014/2015 : 38%
- 2015/2016 : 40 %

La prévention bucco-dentaire précoce constitue un moyen d'améliorer la situation afin de détecter les facteurs de risque, de renforcer l'éducation pour la santé auprès des enfants et des parents, de dépister les lésions carieuses dès leur apparition de façon à les traiter rapidement et réduire ainsi l'indice carieux des enfants, et d'empêcher la survenue de pathologies consécutives.

Il s'agira pour les années à venir de :

- **Poursuivre les actions de dépistages précoces dans les établissements scolaires**
- **Développer de façon pérenne des actions de prévention dans les structures de la ville (personnes âgées et personnes handicapées).**

➤ **Prévention des comportements à risque**

Le diagnostic local du besoin d'action est établi en étroite collaboration avec les infirmières les enseignants des établissements scolaires de la ville, les acteurs locaux, en lien avec l'Atelier Santé Ville. En fonction des problèmes spécifiques relatifs à la thématique des comportements à risque (tabac, alcool, drogue, jeux dangereux, grossesses précoces, relations sexuelles non protégées...).

La ville de Bondy s'engage depuis plusieurs années dans une démarche globale d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive, qui vise à garantir à chacun une vie sexuelle autonome, satisfaisante et sans danger.

La ville développe, à travers le Service Prévention Santé, le planning familiale, l'ASV, de nombreuses actions de prévention et de réduction des risques (Théâtres forums, ciné-débats...) en particulier au sein des collèges, lycées et structures de la ville.

Il s'agira pour les années à venir de :

- **Renforcer les campagnes d'information et de prévention dans les collèges et les lycées**
- **Favoriser les comportements individuels et collectifs favorables à la santé en matière de sexualité**
- **Sensibiliser les professionnels de santé à la santé sexuelle**
- **Renforcer la prévention des addictions dans les collèges, les lycées et les structures de la ville (ALJT, Iris Messidor, BIJ....)**
- **Mieux prendre en compte dans les actions de prévention les addictions sans produit (jeux, internet)**

➤ **Nutrition et prévention de l'obésité**

Une étude française publiée dans le BEH (Bulletin épidémiologique hebdomadaire) montre que le **surpoids** a stagné en France entre 2006 et 2015. Ainsi, selon les derniers chiffres de 2015 :

- 1 Français sur 2 environ (soit 49%) est en surpoids (49,3% en 2006) ;
- 17,2 % des adultes sont obèses (16,9% en 2006) ;

Concernant les enfants :

- 16,9 % sont en surpoids (17,9% en 2006);
- 3,9 % sont obèses (3,3% en 2006)

De nombreux travaux ont mis en évidence le rôle de l'alimentation tant comme facteur de protection que comme facteur de risque pour de nombreuses maladies chroniques.

Dans le cadre de la loi de Santé de 2016, le gouvernement français a recommandé la mise en place d'une information nutritionnelle (Nutri-score) claire, visible, et facile à comprendre pour tous. L'objectif : améliorer l'information nutritionnelle figurant sur les produits et ainsi aider les consommateurs à acheter des aliments de meilleure qualité nutritionnelle.

La précarité favorise cette épidémie : le département de la Seine-Saint-Denis est concerné par ce facteur aggravant, et certains quartiers de Bondy le sont davantage. C'est dans ce contexte que sont mis en place afin d'accompagner et soutenir les populations des dispositifs (Retrouve ton Cap, Prescri'Form...)

Le diagnostic local des besoins en santé est élaboré avec les partenaires de terrain (médecins généralistes de la ville, infirmières et médecins scolaires, partenariat ville-hôpital avec les services d'endocrinologie et de pédiatrie de l'hôpital Jean Verdier.

Le Service Prévention Santé du CMS ainsi que la diététicienne ont réalisées une étude en 2018 auprès de 373 élèves de CE2 et 6^{ème}. Cette étude a montré une prévalence de 19% de surpoids et 8% d'obésité.

Le SPS du CMS de Bondy intervient en développant des actions auprès des habitants via :

- le Programme de Prévention de l'Obésité du CMS de Bondy (enfants en surpoids, âgés de 8 à 18 ans suivis par une équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmière, diététicienne, psychologue, association sportive) ;
- des actions d'éducatrices nutritionnelles en lien avec le buccodentaire auprès des structures scolaires, des structures de la ville (MQC, associations...);
- une approche par le Qi-Gong dans les MQC ;
- l'existant en termes de structures ressources (REPOP, Dianefra, CINPHO, médecine du sport Jean-Verdier...),
- le respect des programmes nationaux PNNS 4.

Il s'agira pour les années à venir de :

- **Centrer particulièrement nos actions auprès des plus jeunes (dépistage précoce).**
- **Favoriser le repérage et la prise en charge précoce des enfants obèses à travers des programmes comme « Mission retrouve ton cap ».**
- **De promouvoir l'activité sportive avec une alimentation saine.**
- **D'intégrer une ETP au sein du CMS**

➤ **Promouvoir les dépistages organisés des cancers**

La mortalité liée aux cancers du sein et aux cancers colorectaux à Bondy ne se différencie pas des données régionales mais reste plus élevée qu'au niveau national. D'autre part, pour le cancer du sein, ces données varient peu depuis 20 ans sur le plan départemental.

Le dépistage organisé du cancer du sein s'adresse aux femmes âgées de 50 à 74 ans. Il consiste à réaliser une mammographie et un examen clinique des seins pour détecter une anomalie à un stade précoce avant l'apparition de symptômes. La ville est dotée de deux centres agréés pour le dépistage : l'hôpital Jean Verdier et un cabinet libéral.

Le dépistage organisé du cancer colorectal s'adresse à toutes personnes âgées de 50 à 74 ans. Le test de dépistage, remis par le médecin généraliste, consiste à repérer, dans les selles, des traces de sang qui ne seraient pas visibles à l'œil nu.

La structure de gestion du dépistage organisé des cancers du 93 est en lien avec les acteurs de santé de la commune.

Il s'agira pour les années à venir de :

- **De mettre en place des campagnes de sensibilisation ciblées pour promouvoir le dépistage organisé du cancer du sein et du colon**
- **Renforcer la coordination de tous les acteurs des dépistages et le travail en réseau**
- **Mobiliser et former des habitants relais sur les dépistages organisés**

➤ **Promotion de la santé dans le domaine des relations femmes/hommes**

La violence a un impact prouvé sur la santé physique, psychique, sexuelle, reproductive et périnatale. **En France**, 1 femme sur 7 (14,5%) déclare avoir vécu au moins une forme d'agression sexuelle au cours de leur vie contre 1 homme sur 25 (3,9%).

La plupart des agressions a lieu dans l'espace privé (la famille ou le conjoint).

82% des viols et des tentatives de viol subi dans les familles débutent avant les 15 ans de la victime.
Seulement un dixième des femmes de 19 à 59 ans victimes de viol ou d'une tentative de viol portent plainte.

Afin de mieux prendre en compte ce problème, la ville s'appuie sur le CPEF, Centre de Planification, l'intervenante sociale au commissariat mais aussi sur SOS Victime, la Main tendue, l'Intervenante Sociale en commissariat... Par ailleurs, une sensibilisation des acteurs sociaux et médicaux a été organisée en 2017 qui a permis de toucher une quinzaine de professionnels.

Il conviendra :

- **D'améliorer le repérage des femmes victimes de violence dans le cadre des consultations médicales et des entretiens sociaux**
- **D'étendre la sensibilisation des acteurs sociaux et médicaux**
- **De renforcer l'accompagnement des femmes victimes de violence en s'appuyant notamment sur les conseillères conjugales**

➤ **Santé de la famille et de l'enfant**

Le département présente le taux de mortalité infantile le plus élevé d'Île-de-France : 5,2 pour mille naissances vivantes en 2013. L'analyse des données au niveau infra départemental montre une surmortalité significative dans cinq communes de Seine-Saint-Denis : Le Bourget, Bondy, Drancy, Montreuil et Saint-Denis.

L'étude RéMI (Réduction de la Mortalité Infantile) menée dans le département en 2014 a mis en évidence certains facteurs influant le risque de mortalité à savoir « l'âge maternel élevé, la parité, le surpoids et l'obésité, les antécédents médicaux et obstétricaux hypertension artérielle (HTA), diabète, antécédent de malformations intra-utérines... et l'absence de Sécurité sociale ».

Les trois premières années de la vie sont déterminantes non seulement pour le développement de l'enfant mais aussi pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra.

Ainsi, depuis plusieurs années, la ville avec les PMI mènent des interventions préventives centrées sur le soutien à la parentalité, l'accompagnement des familles et le développement des compétences psychosociales des enfants et de leurs parents afin de réduire l'impact des inégalités sociales de santé sur le développement de l'enfant.

Il s'agira pour les années à venir de :

- **Appuyer et soutenir l'action des PMI et développer les actions transversales avec le CMS**
- **Créer un réseau petite enfance**
- **Mener à bien le projet de la maison de la périnatalité**

AXE 1 : Prévention et Education pour la santé

FICHE ACTION 1		BONDY	
Axe Stratégique	Prévention et éducation à la santé		
Intitulé de l'action	Améliorer l'hygiène bucco-dentaire		
Porteur de l'action	Service Prévention Santé (SPS)	Début	Fin
		janv-18	déc-21
JUSTIFICATION			
Priorité de santé publique. La ville de Bondy est depuis des années engagée dans la prévention bucco-dentaire précoce dans le cadre du programme départemental de prévention bucco-dentaire.			
Le SPS a pour mission de sensibiliser et d'informer la population bondynoise sur des thématiques de santé ; la promotion bucco-dentaire des habitants avec la participation des acteurs locaux est un de ses principaux axes de travail.			
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			Oui
DESCRIPTION			
Obj stratégique	Promouvoir des comportements favorables à la santé bucco-dentaire des différents publics (enfants, ...)		
Obj opérationnel 1	Favoriser des actions et sensibiliser la population toutes générations confondues		
Obj opérationnel 2	Diagnostiquer et dépister en informant et orientant les publics et leur entourage (parents)		
<p>Axe 1 : Améliorer l'état de santé bucco-dentaire des enfants (sensibilisation, dépistage, dédramatisation des plus jeunes...)</p> <p>Axe 2 : Préserver le "capital santé" bucco-dentaire des personnes en situation de handicap (sensibilisation et orientation spécifique)</p> <p>Pour l'axe 1 et 2 : Une prévention précoce à développer avec la participation active des parents pour détecter les facteurs de risques , pour dépister les lésions dès leur apparition, pour réduire l'indice carieux des enfants et d'empêcher la survenue de pathologies consécutives. Implication des parents via le questionnaire, les échanges, les petits déjeuners...</p> <p>Axe 3 : Préserver le "capital santé" des personnes âgées pour préserver l'hygiène buccale (limiter tout risque infectieux et contribuer au bien-être de nos aînés)</p> <p>Axe 4 : Développer une démarche de santé bucco-dentaire pour tous par la mise en place d'actions pour adopter les bons réflexes et améliorer son hygiène de vie (mise en place d'actions de proximité dans les lieux de vie pour une qualité de vie et un meilleur état général).</p> <p>Axe 5 : Maintenir la coordination locale en matière de bucco-dentaire (rencontres de coordination avec les acteurs locaux, démarche de participation des habitants).</p> <p>Plusieurs rencontres nécessaires en collaboration avec la coordinatrice ASV/CLS : rencontre de programmation des actions de santé avec tous les acteurs locaux, réunion de coordination avec les équipes éducatives (IDE, médecin, assistantes sociales scolaires...), réunion Equipe Technique Locale</p>			
Public cible	enfants dès 0 ans, parents, personnes âgées, personnes porteuses de handicap, femmes enceintes		
Lieu de l'action	Ville de Bondy	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE			
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)		
Thème 1	Dispositif de coordination	Si autre :	_____
Thème 2	Accès aux soins	Si autre :	_____
Thème 3	Alimentation	Si autre :	_____
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			4.1 4.3
Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif			
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité			
Articulation avec	Programme Départemental de Prévention bucco-dentaire		

d'autres plans locaux	Equipe Technique Local				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CLS-CMS-Infirmières et médecin Scolaires, dentistes	Oui	Oui	Oui	
Education	Enseignants, directeurs...	Oui	Oui	Oui	
Medico-social	Assistants sociale scolaires, CCAS	Oui	Oui	Oui	
Politique de la ville	Elue, chargée de mission EPT	Oui	Oui	Oui	
Petite enfance	crèches, PMI,	Oui	Oui	Oui	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	Conseil citoyen, conseil de quartiers, de sages,	Quel degré ?	Implication		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Organisation, planification et types d'actions				
Indicateur activité 1	Nombre et type d'actions réalisées				
Indicateur activité 2	Nombre de partenaires impliqués				
Indicateur résultat 1	Nombre de personnes touchées par type				
Indicateur résultat 2	Nombre de séances effectuées				

FICHE ACTION 2		BONDY			
Axe Stratégique	Prévention et éducation à la santé				
Intitulé de l'action	Prévention des comportements à risque				
Porteur de l'action	Atelier Santé Ville (ASV)	Début	janv-18	Fin	déc-21
JUSTIFICATION					
Un diagnostic des besoins des jeunes sur le territoire met en évidence les problématiques suivantes: alcoolisation massive ou régulière, consommation de cannabis et phénomène de poly consommation					
Pour cela la Santé publique du CMS met en place des actions de sensibilisation auprès de la population bondynoise en collaboration avec les autres structures de la ville ainsi que des prestataires.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Réduire les comportements à risque chez les adolescents				
Obj opérationnel 1	Prévenir les conduites addictives (consommation de substances nocives ; dépendance; comportementale)				
Obj opérationnel 2	Développer l'éducation à la santé sexuelle et affective				
<p>1- Sensibiliser et échanger avec les adolescents sur les comportements à risque</p> <p>- Sensibilisation des jeunes aux comportements à risque et conduites addictives via des "Théâtres forums" avec la troupe "Entrées de jeux"</p> <p>2- Rendre accessible la prévention aux publics en situation de vulnérabilité (jeunes, personnes porteuses d'handicap, population résidant dans les quartiers prioritaires...)</p> <p>- Impulser les actions de sensibilisation de l'association AIDES au sein de la ville (sur les places publiques et les structures)</p> <p>- Présence d'une équipe du CMS (infirmières) avec le support d'associations tel que YUCCA dans les structures de la ville afin de communiquer sur les Comportements à risques et conduites addictives (tabac, alcool, jeux vidéo, internet ...)</p> <p>3- Sensibiliser l'entourage des jeunes (parents / professionnels) sur les conduites à risque</p> <p>- Informer les parents sur les comportements à risques et conduites addictives "un café des parents" en journée pour les parents des jeunes enfants et un "café des parents" en soirée pour les parents des collégiens .</p>					
Public cible	enfants, jeunes, parents, professionnels				
Lieu de l'action	Ville de Bondy	Territoire :	Un ou plusieurs QPV		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Prévention des addictions	Si autre : Tabac, chicha			
Thème 2	Santé des adolescents et jeunes adultes	Si autre : Discrimination, Sexisme			
Thème 3	Santé sexuelle et vie affective	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?				4.3	2.2
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Prioriser les moyens en fonction des besoins					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CMS, YUCCA, IDE et méd Scolaires, associations	Oui	Oui	Oui	
Education	Enseignants, Infirmières scolaires	Oui	Oui	Oui	
Social	Assistants sociale scolaires, CCAS	oui	Oui	Oui	
Politique de la ville	Elue, chargée de mission EPT	Oui	Oui	Oui	
Emploi/Insertion	Mission Locale, ALJT, IRIS MESSIDOR	Oui	Oui	Oui	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	Conseil citoyen	Quel degré ?	Implication		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Mobilisation des partenaires				
Indicateur activité 1	Nombre de participant				
Indicateur activité 2	Nombre d'outils distribués				
Indicateur résultat 1	Nombre d'outils distribués (flyers, préservatifs...)				
Indicateur résultat 2	taux de participation (nombre de dépistages réalisés/ population cible)				

FICHE ACTION 3		BONDY			
Axe Stratégique	Prévention et éducation à la santé				
Intitulé de l'action	Nutrition et prévention de l'obésité et du diabète				
Porteur de l'action	Service Prévention Santé	Début :	janv-18	Fin :	déc-21
JUSTIFICATION					
La nutrition est une priorité pour le Service Prévention Santé en partenariat avec les structures et associations venant en complément du plan local bucco-dentaire.					
De nombreuses actions, diagnostics et programme sont mis en relief depuis plusieurs années : forte Prévalence sur le département /Programme IPECORDIA pour les enfants de 8 à 16 ans en surpoids à risque diabétique, ...					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Améliorer l'état de santé général des habitants				
Obj opérationnel 1	Education nutritionnelle des publics				
Obj opérationnel 2	Prévention des risques et maladies associées				
Créer une dynamique afin de prévenir le surpoids et les risques liés à l'obésité					
- Repérage des enfants en surpoids par les infirmières scolaires, le PRE, les médecins de ville, l'hôpital Jean Verdier					
- Mise en place d'un programme pluridisciplinaire pour les enfants en surpoids de 8 à 16 ans au CMS (diététicienne, éducateur sportif, psychologue, médecin généraliste, pédiatre, coordinatrice du programme, infirmière)					
- Interventions auprès des parents en situation de précarité dans différentes structures de la ville					
Créer une dynamique entre le sport et la santé nutritionnelle					
- développer et /ou approfondir les connaissances sur le corps et la santé nutritionnelle par une information collective auprès des					

primo-arrivants

- proposer des ateliers cuisine pour manger à petits prix, réadapter les recettes traditionnelles
- prendre conscience de son corps dans sa globalité

Prendre du temps pour soi et développer la notion de plaisir dans la pratique sportive (public éloigné du sport)

- bienfaits de la pratique d'une activité physique
- initiation à la marche, au Qi-Gong

Répondre à des besoins spécifiques des habitants

- interventions échanges au sein des structures demandeuses
- animations dans le cadre d'évènements
- accompagner les services dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (petits déjeuners dans les établissements scolaires)

Public cible : Enfants, parents, jeunes, adultes

Lieu de l'action : Ville de Bondy Territoire : Tout le territoire du CLS

L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ? Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé : Facteurs comportementaux (style de vie)

Thème 1 : Alimentation Si autre : Education thérapeutique du patient

Thème 2 : Activité physique Si autre :

Thème 3 : Réduction des risques et dommages Si autre :

A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ? 5.5 1.2

Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante

Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisé

Articulation avec d'autres plans locaux : Programme de Prévention de l'Obésité à Bondy (PPOB)

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CMS - praticiens ville et hôpital, ARS	Oui	Oui	Oui	
Education	Equipe éducatives, IDE et médecin scolaires	Oui	Oui	Oui	
Politique de la ville	Chargée de mission, élue	Oui	Oui	Oui	Oui
Medico-social	Ac santé, CMP	Oui	Oui	Oui	
Autre	Hôpital Jean Verdier, Etat	Oui	Oui	Oui	Oui

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ? Oui

Si oui, précisez : rencontre famille Quel degré ? Partenariat

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus : Organisation du programme pluridisciplinaire, prise de contacts, planification d'actions

Indicateur activité 1 : Nombre d'orientation, types d'activités

Indicateur activité 2 : Nombre de participants, nombre de réunions

Indicateur résultat 1 : Nombre d'inclusion au programme, nombre de personnes sensibilisées par type, file active

Indicateur résultat 2 : Qualité du partenariat, difficultés notées

FICHE ACTION 4		BONDY			
Axe Stratégique	Prévention et éducation à la santé				
Intitulé de l'action	Promouvoir les dépistages organisés des cancers				
Porteur de l'action	Association Essentiellement Votre / CRCDC 93 / ASV	Début	janv-18	Fin	déc-21
JUSTIFICATION					
La mortalité liée aux cancers du sein et aux cancers colorectaux en Seine-Saint-Denis reste plus élevée qu'au niveau national.					
La ville de Bondy accueille une association "Essentiellement Votre" ainsi que le Conseil Départemental des cancers du 93 qui promeuvent le dépistage des Cancers en mettant en place des actions de sensibilisation au plus près de la population.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Sensibiliser au dépistage organisé du cancer du sein et cancer colorectal				
Obj opérationnel 1	Améliorer le taux de participation aux dépistages organisés				
Obj opérationnel 2	Renforcer le partenariat avec le CRCDC et les associations concernées				
La coordination :					
- Renforcer la coordination de tous les acteurs des dépistages pour accompagner les personnes dépistées positives					
- Développement du partenariat avec la médecine libérale					
Les actions/ informations du Dépistage organisé :					
-Renforcer l'information sur la plus-value du Dépistage Organisé notamment via des midis santé à destination des professionnels de la ville mais aussi avec des cinés débats avec la population.					
-Création d'une permanence au sein du CMS de l'association « Essentiellement votre » afin d'informer le public sur le cancer du sein					
- Mieux accompagner les personnes dont le dépistage est positif					
- Déterminer, grâce à l'approche géographique des zones prioritaires ou doivent être menées des actions de promotion des dépistages et la mobilisation du public					
- Mettre en place une journée rose					
Public cible	Adultes, Personnes âgées				
Lieu de l'action	BONDY	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 2	Cancer	Si autre :			
Thème 3	Démarche participative (dont santé communautaire)	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?				4.3	1.2
Développer le pouvoir d'agir des habitants par l'information de proximité					
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisés					
Articulation avec d'autres plans locaux	Plan cancer 2014-2019				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CMS, praticiens ville et hôpital, la MIS, ARS	Oui	Oui	Oui	
Medico-social	CCAS	Oui	Oui	Oui	
Politique de la ville	élue à la santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Association de la ville, structure municipale, CRCDC	Oui	Oui	Oui	
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	Via l'association et le Conseil Citoyen	Quel degré ?	Implication		

SUIVI ET EVALUATION	
Indicateur processus	Moyens humains et matériels
Indicateur activité 1	Nombre de personnes touchées par les actions
Indicateur activité 2	Nombre de professionnels impliqués
Indicateur résultat 1	Nombre de personnes orientées
Indicateur résultat 2	Nombre de dépistages réalisés

FICHE ACTION 5		BONDY	
Axe Stratégique	Prévention et éducation à la santé		
Intitulé de l'action	Promotion de la santé dans le domaine des relations femme/hommes		
Porteur de l'action	CLSPD/ Chargée de mission égalités F-H / SPS / ASV	Début : janv-18	Fin : déc-21
JUSTIFICATION			
Selon l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France, une femme sur dix vivant en couple est victime de violences conjugales. Ces violences concernent également les plus jeunes.			
Sur le plan de la santé, l'impact psychologique de telles agressions qui s'installent dans la durée, aussi bien sur les femmes qui en sont victimes que sur les enfants qui en sont les témoins, est bien connu.			
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			Oui
DESCRIPTION			
Obj stratégique	lutter contre les violences faites aux femmes en leur proposant un soutien pluridisciplinaire		
Obj opérationnel 1	Accueil, orientation, accompagnement,		
Obj opérationnel 2	Concourir à la prévention des violences/ Contribuer à la reconnaissance des violences		
1/ Accompagnement des victimes : Réflexion sur des consultations de victimologie			
<ul style="list-style-type: none"> •Améliorer la coordination de la prise en charge des victimes •Soutenir les mères dans leur parentalité fragilisée par le contexte des violences conjugales •Favoriser la sortie des violences pour les femmes (prise de conscience de l'emprise exercée, compréhension des mécanismes en jeu, amélioration de l'estime de soi et de la confiance dans le réseau d'aide) •Prévenir une dégradation de la situation (perte d'emploi, errance, suicide pour les femmes, déscolarisation, rupture, troubles psychiques et relationnels, reproduction des violences pour les enfants, etc.). 			
2/ Repérage des violences :			
<ul style="list-style-type: none"> •Former les professionnels à la problématique des violences faites aux femmes •Améliorer la prise en charge des victimes en lien avec le réseau local d'aide aux victimes (élaboration d'un questionnaire et d'un protocole de prise en charge, etc.). •Dépister les femmes victimes de violences •Renforcer la connaissance sur les besoins et les parcours (médicaux, sociaux et juridiques) des femmes victimes de violences 			
Public cible	jeunes, adultes, parents, personnes âgées		
Lieu de l'action	Ville de Bondy	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE			
Déterminant visé	Circonstances matérielles		
Thème 1	Santé de la femme	Si autre :	Santé de l'enfant
Thème 2	Périnatalité	Si autre :	Accès aux soins et aux droits
Thème 3	Dispositif de coordination	Si autre :	
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			2.4 1.2
Améliorer la qualité des prises en charge en renforçant leur pertinence et leur sécurité			
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisés			

Articulation avec d'autres plans locaux	PLAN RÉGIONALDE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - PLAN LOCAL DU CLSPD- RAPPORT EGALITE FEMME-HOMME DE BONDY				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Hôpital Jean-Verdier, CMS, PMI, ASV, SPS, Plannings	Oui	Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	élue à la santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Education	Etablissements scolaire,	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Observatoire, SOS Femmes, CLSPD, Chargée de EGFH	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	ASE, Service Social, AS de la ville	Oui	Oui		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	SOS femmes 93, Conseil de quartier, événements ville	Quel degré ?	Information		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Moyens humains et matériels, points forts et faibles de l'action				
Indicateur activité 1	Nombre de personnes touchées				
Indicateur activité 2	Nombre de personnes orientées vers les professionnels				
Indicateur résultat 1	Nombre d'événements organisés				
Indicateur résultat 2	Nombre de partenaires associés				

FICHE ACTION 6		BONDY			
Axe Stratégique	Prévention et éducation à la santé				
Intitulé de l'action	Santé de la famille et de l'enfant				
Porteur de l'action	PMI/Assistant partagé ville-hôpital	Début	janv-18	Fin	déc-21
JUSTIFICATION					
La sphère familiale est un élément à prendre en considération car on sait aujourd'hui que les trois premières années de la vie sont déterminantes pour le développement de l'enfant mais aussi pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra					
La coopération entre les institutions, mais surtout entre les différents professionnels -quel que soit leur lieu d'exercice, avec leurs différents métiers, et parfois aussi leurs différences de conception-, est une absolue nécessité pour accueillir bébés et parents					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Améliorer la santé des mères et des enfants de la commune				
Obj opérationnel 1	Améliorer l'accès aux droits et aux dispositifs de suivis de grossesse des femmes enceintes				
Obj opérationnel 2	Améliorer l'accompagnement de la femme enceinte puis de la mère et l'enfant dans les premiers mois				
Réflexion autour de la Maison de la maison de la Périnatalité					
1/ Améliorer la coordination des parcours complexes en périnatalité et santé du jeune enfant Impulser des organisations innovantes et rendre opérationnels des projets des professionnels de santé, dans une logique de simplification					
2/ Développer des modes de communication et d'information adaptés aux besoins des familles et des enfants développer des actions de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de sensibilisation aux symptômes pathologiques de la grossesse développer des outils de communication adaptés au contexte de vie des femmes et organiser le recours aux services d'interprétariat (droit à l'information dans la langue maternelle) et de médiation socio-sanitaire					

Public cible	Femmes enceintes, jeunes mamans, enfants de 0 à 6 ans				
Lieu de l'action	Ville de Bondy	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :			
Thème 2	Périnatalité	Si autre :			
Thème 3	Santé de l'enfant	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			1.2	2.6	
Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisés					
Mettre en œuvre un panier de services pour les jeunes enfants					
Articulation avec d'autres plans locaux	Plan Périnatal, Projet Rémi				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CMS, PMI, Hôpital, ARS	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Service Social, MQC, MDPF	Oui	Oui	Oui	Oui
Politique de la Ville	Elue à la santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Réseau Nef, Petite Enfance	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					
Si oui, précisez :	Conseil citoyen	Quel degré ?			Oui
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Type et qualité de la coordination				
Indicateur activité 1	Nombre de structures associées				
Indicateur activité 2	Nombre de réunions ou contacts				
Indicateur résultat 1	Amélioration de la synergie entre partenaires / Etat d'avancement Maison de la périnatalité				
Indicateur résultat 2	Nombre d'orientations réalisées vers les professionnels du réseau				

3.2 AXE 2 : Accès aux soins et aux droits

L'**accessibilité aux soins et aux droits** des populations en situation de précarité est **un axe clé** à prendre en considération pour cibler les actions selon les publics. La notion d'accessibilité est centrale et multiple : **financière, temporelle, physique, culturelle, sociale, territoriale, éducationnelle, individuelle, collective....**

Cette notion peut se concevoir sous le prisme du **renoncement aux soins** : ce n'est pas tant les motifs économiques que la **méconnaissance des dispositifs, des moyens mis en place** et le **manque de légitimité des populations précarisées** qui incite à renoncer aux soins et aux droits.

Ces difficultés interrogent les acteurs lors de l'entrée et la sortie de l'hôpital qui sont des **moments charnières dans les parcours de santé**. Les professionnels de la ville font état de grandes difficultés en ce domaine, ce qui nuit à la **coordination du parcours** dont ils ont la charge.

C'est dans ce sens que **l'hôpital Jean Verdier** et la **ville de Bondy** se **coordonnent** à l'aide de dispositifs :

- **IPEP soit Incitation à la Prise En charge Partagée**
- **CPTS soit Communautés Professionnelles Territoriales de Santé**

Ces dispositifs ont pour objectif de **mieux coordonner les parcours de soins** et ainsi **éviter les renoncements aux soins ainsi que les mauvaises orientations**.

Les résultats du Comité Technique

Les difficultés rencontrées

- ✓ Manque de spécialistes ophtalmologistes
- ✓ Vieillesse des professionnels
- ✓ Difficultés de déplacements pour les personnes âgées
- ✓ Penser parcours de santé, offre médicosociale, psychologues, orthophonistes, orthoptistes,
- ✓ Renoncements aux soins de la population
- ✓ Difficultés de travailler avec les uns et les autres

Les attentes

- **Renforcer la démographie médicale :**
 - ✓ Valoriser les initiatives locales maisons et pôles de santé
 - ✓ Création de poste – exercice mixte – hôpital ville
- **Communication entre professionnels :**
 - ✓ Renforcer les liens existants entre professionnels de santé, en leur faisant connaître les différents réseaux qui existent autour d'eux,
 - ✓ Faire connaître et faciliter l'accès aux dispositifs existants via la création d'un annuaire de tous les acteurs du territoire (sanitaires, médico-sociaux et sociaux) à la fois à destination des acteurs eux-mêmes, pour qu'ils s'identifient, mais également pour les usagers,
 - ✓ Renforcer les partenariats par la définition de parcours de soins,
 - ✓ Meilleure connaissance entre professionnels,
 - ✓ Renforcer les moyens de communication,
 - ✓ Meilleure communication entre professionnels de santé (facilité l'accès à l'échange, dossier de soins partagé...),
 - ✓ Point à améliorer dans le partenariat : formaliser les coopérations entre les structures,

- ✓ Maison de santé : peut-être point d’ancrage d’un travail proximité renforcé, point d’ancrage sur le lien entre professionnel libéral et institutionnel.
- **Développement de la santé connectée:**
 - ✓ Dossier partagé,
 - ✓ L’accès au numérique, développement des réseaux (tous),
 - ✓ Télémédecine, télé radiologie,
 - ✓ DMP,
 - ✓ Fracture numérique : utilisation de l’outil informatique pour les professionnels et les usagers ;

L’axe stratégique 2 « Accès aux soins et aux droits »

➤ **Conforter l’action de l’ASV en direction des publics en situation de vulnérabilité**

Les études menées ces dernières années s’accordent à dire que plus les personnes rencontrent des difficultés financières plus elles ont tendance à renoncer à se soigner ou à recourir plus tardivement au système de soins (prévention et dépistage compris). Ce type de comportement conduit bien souvent à une aggravation de l’état de santé et à une augmentation du risque de complications de pathologies existantes.

Confrontées à de nombreuses difficultés, les populations en situation de précarité, ne considérant pas la santé comme une priorité ou par peur du résultat, sont nombreuses à ne pas consulter. Il devient indéniable que l’existence d’une offre de soins ne suffit pas à assurer le recours aux soins des personnes les plus démunies.

L’accès à la couverture sociale constitue une condition fondamentale pour l’accès à la prévention et aux soins. En 2016, 8 862 (16.3%) bondynois bénéficiaient de la CMU-C et 1 261 (2.3%) de l’AME.

L’ASV réalise des bilans de santé dans les structures de la ville afin de sensibiliser les publics à l’accès aux soins avec de l’information collective réalisée par l’infirmière du CMS.

Il s’agira pour les années à venir :

- **De faciliter l’accès aux droits et aux soins à travers la PASS (permanence au CMS)**
- **D’améliorer l’information de la population sur les droits de santé**
- **D’élargir les bilans de santé dans les structures de la ville**
- **De faciliter l’accès aux soins des primo arrivants, ou maîtrisant mal la langue française,**
- **Renforcer le « Aller Vers »**

➤ **Conforter l’action du CMS et des services qui y sont rattachés**

Les Centres de Santé constituent une réponse de proximité aux besoins sanitaires des populations confrontées à des difficultés croissantes d’accès aux soins. La population bondynoise rentre dans ce cadre, et présente des indicateurs de précarité avérés (IDH2 à 0,38, fort taux de chômage, 54.2% de foyers non imposables...)

Le Centre Municipal de Santé de Bondy permet aux personnes qui le souhaitent, d’avoir accès à une offre de soins de proximité peu onéreuse, par la pratique du tiers payant, des tarifs conventionnés et du conventionnement avec certaines mutuelles.

Les CMS constituent par ailleurs un mode d'exercice collectif, qui semble convenir aux souhaits des praticiens aspirant à de nouveaux modes d'exercice.

Il s'agira pour les années à venir :

- **De développer l'offre de soins en termes de spécialiste et paramédicale (orthophoniste, pédodontiste, orthodontiste, pédiatrie, dermatologue)**
- **Faire le lien avec la médecine libérale**
- **Faciliter l'accès à l'information et à la vaccination des publics les plus précaires**

➤ **Coopération ville-hôpital / hôpital-ville**

L'entrée et la sortie de l'hôpital sont des moments charnières dans les parcours de santé.

Les professionnels de la ville font état de grandes difficultés en ce domaine, ce qui nuit à la coordination du parcours dont ils ont la charge.

Il leur est difficile de joindre leurs confrères hospitaliers en raison de leur turn over et de leur indisponibilité. Il est donc fréquent qu'ils privilégient l'adressage de leurs patients aux Urgences, à l'admission directe pour une hospitalisation. La communication par les lettres de liaison doit être renforcée et améliorée, afin de donner la possibilité au médecin généraliste d'assurer son rôle de coordinateur des parcours.

Il s'agira pour les années à venir :

- **Rassembler tous les acteurs locaux, départementaux pour réaliser un parcours de santé, « de vie » en adéquation avec les besoins de la population**
- **Améliorer les parcours de soins, de santé des bondynois (éviter les ruptures et les non recours aux soins)**
- **Favoriser la coopération ville-hôpital pour améliorer le suivi des patients et donc leur prise en charge**

AXE 2 : ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS

FICHE ACTION 7		BONDY	
Axe Stratégique	Accès aux soins et aux droits		
Intitulé de l'action	Conforter l'action de l'Atelier Santé Ville en direction des publics en situation de vulnérabilité		
Porteur de l'action	ASV	Début : janv-18	Fin : déc-21
JUSTIFICATION			
L'accessibilité aux soins et aux droits des populations en situation de précarité est un axe clé à prendre en considération. De plus, la ville de Bondy compte près de 40% de sa population en Quartiers Prioritaire de la ville.			
Afin de travailler au plus près de ces populations. La ville de Bondy s'est dotée d'un ASV permettant de répondre aux besoins de cette population en proposant des actions de promotion de la santé.			
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?			Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?			Oui
DESCRIPTION			
Obj stratégique	Promotion de l'accès aux soins, à la prévention et aux droits des personnes en situation de vulnérabilité		
Obj opérationnel 1	Développer l'accès aux bilans de santé et impulser le Aller-Vers		
Obj opérationnel 2	Renforcer la mise en réseau des professionnels des secteurs sanitaires, sociaux, éducatifs		
<p>1- Favoriser l'accès à la santé : soins, prévention et déterminants de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> -Identification des besoins et des ressources du territoire via la rencontre des structures de la ville permettant d'élaborer un état des lieux de la commune, -Organisation d'actions en fonction des besoins locaux et des programmes nationaux et régionaux, - Réunion avec les partenaires pour impulser des actions à destination des publics en QPV. <p>2- Porter, impulser et accompagner des actions de promotion de la santé sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions de prévention (Bilans de santé, Dépistages, ...), élargissement des bilans de santé à d'autres structures pour toucher un plus large public, - Animation et participation à différents groupes de travail (ZEBUS, GLIPS, IDE scolaire, ADOMA), - Élaboration et diffusion d'une lettre interprofessionnelle de santé, création d'outils d'information (annuaire, cartographie...) - Appui technique, méthodologique, logistique et administratif aux partenaires et aux habitants dans la mise en œuvre de leurs actions de santé. <p>3- Développer la participation active des habitants dans la réalisation d'actions de santé et répondre aux besoins spécifiques des porteurs de projets qui accompagnent les populations les plus vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le conseil citoyens et participation à des instances de conseils de quartiers, - Questionnaires à destination des habitants, - Participation à des réunions d'état des lieux, - Travail en lien avec les autres coordinatrice ASV (groupe de travail ASV, Profession Banlieue) 			
Public cible	Les habitants et professionnels des QPV		
Lieu de l'action	Ville de Bondy	Territoire :	Un ou plusieurs QPV
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE			
Déterminant visé	Système de santé		
Thème 1	Accès aux droits	Si autre :	Accès aux soins
Thème 2	Accueil de la grande précarité par l'offre de soin	Si autre :	Vaccination
Thème 3	Médiation en santé et du «aller-vers»	Si autre :	Démarche participative
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			5.4 4.2
Renforcer la prise en compte des enjeux de santé dans la politique de la ville			
Renforcer la participation des habitants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de santé			

Articulation avec d'autres plans locaux	Stratégie nationale de santé 2018-2022				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	ARS, Le CMS, L'hôpital Jean Verdier, la CPAM, le CES	Oui	Oui	Oui	
Médico-social	ADOMA, CCAS	Oui	Oui		Oui
Emploi/Insertion	ALJT, IRIS MESSIDOR, Bondy Insertion	Oui	Oui		Oui
Politique de la ville	Elue à la santé, Est-Ensemble	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Les Resto du cœur, MQC, La Marmite,	Oui	Oui		Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					
Si oui, précisez :	Conseil citoyen, Associations	Quel degré ?	Implication		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	points forts et faibles de la démarche ASV				
Indicateur activité 1	nombre de projets portés par l'ASV				
Indicateur activité 2	nombre de participants sensibilisés à chaque action				
Indicateur résultat 1	Nombre d'actions prévues et réalisées				
Indicateur résultat 2	ressenti et satisfaction des habitants rencontrés				

FICHE ACTION 8		BONDY			
Axe Stratégique	Accès aux soins et aux droits				
Intitulé de l'action	Conforter l'action du Centre Municipal de Santé et des services qui y sont rattachés				
Porteur de l'action	Centre Municipal de Santé	Début :	Janv-18	Fin :	déc-21
JUSTIFICATION					
Le centre municipal de santé est une réponse de proximité aux besoins sanitaires de la population bondynoise. Il permet aux personnes qui le souhaite, d'avoir accès à une offre de soins de proximité peu onéreuse.					
Le centre municipal de santé est par ailleurs engagés dans une CPTS avec Bondy afin de contribuer au développement de l'offre de soins de proximité et d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Favoriser l'accès aux soins, aux droits et à la prévention des publics les plus vulnérables				
Obj opérationnel 1	Maintenir et pérenniser l'offre de soins, de santé publique et de formation proposée				
Obj opérationnel 2	Améliorer la coordination pluri professionnelle interne, et la coordination avec les partenaires				
Poursuivre et conforter les missions de soin, prévention éducation à la santé et santé publique. Renforcer la médecine spécialisée en recrutant de nouveaux praticiens et en travaillant conjointement avec la Communauté Professionnel de Santé et de doter le CMS Favoriser l'accès aux soins en mettant en place une prise de rendez-vous en ligne, tout en maintenant un accueil physique et téléphonique pour les plus fragiles Former les agents d'accueil sur les questions de santé afin de pallier au renoncements aux soins Améliorer la coordination des soins en déployant le dossier médical informatisé pour une meilleure transmission des informations					
Public cible	Ensemble de la population bonynoise				
Lieu de l'action	Ville de Bondy	Territoire :	Infra-communal		
L'action est-il déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Accès aux soins	Si autre :	Vaccination		
Thème 2	Accès aux droits	Si autre :			

Thème 3	Accueil de la grande précarité par l'offre de soin	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			2.1	2.4	
Améliorer la connaissance des besoins et de la qualité des réponses					
Améliorer la qualité des prises en charge en renforçant leur pertinence et leur sécurité					
Articulation avec d'autres plans locaux					
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	Praticiens du CMS de l'hôpital J-V des libéraux, CPTS	Oui	Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	élue à la santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	Services municipaux, tissu associatif, ARS, CD93	Oui	Oui	Oui	Oui
Education	Etablissements scolaire	Oui	Oui		Oui
Médico-social	CCAS, CPAM, CRAMIF, RIS	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	Conseil citoyen	Quel degré ?	Implication		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Analyse des points forts et faibles de l'activité du CMS				
Indicateur activité 1	Nombre d'initiatives de renforcement du réseau autour du CMS				
Indicateur activité 2	Typologie de ces initiatives et de ce réseau				
Indicateur résultat 1	Pourcentage de la population de la ville fréquentant le centre				
Indicateur résultat 2	Nombre de patients inscrits « médecin traitant »				

FICHE ACTION 9		BONDY			
Axe Stratégique	Accès aux soins et aux droits				
Intitulé de l'action	Coopération Ville-Hôpital				
Porteur de l'action	Centre de Santé Bondy / Hôpital Jean Verdier/CMS	Début :	janv-18	Fin :	déc-21
JUSTIFICATION					
Des sorties d'hospitalisation non-sécurisées, aboutissant à des ruptures de soins et des ré-hospitalisations fréquentes. Une méconnaissance par les usagers des différents professionnels...					
Ces facteurs ont poussés le CMS de Bondy à renforcer la coopération avec l'hôpital et à s'inscrire dans une CPTS afin de contribuer au renforcement des liens avec les structures hospitalières et/ou médico-sociales ayant pour finalité d'améliorer le service rendu à l'utilisateur.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Favoriser les prises en charges en améliorant les parcours de soins				
Obj opérationnel 1	Organiser le partage d'informations entre hospitaliers et libéraux, à travers le dossier patient informatisé				
Obj opérationnel 2	Améliorer la coordination entre professionnels de santé				
Face aux nombreux défis du système de santé français avec la chronicisation des maladies, le vieillissement de la population, les inégalités sociales et territoriales, ou encore les aspirations des usagers à une prise en charge globale et personnalisée, la thématique du décloisonnement et de la coopération ville - hôpital est au cœur d'une politique de transformation. L'ambition est de construire un parcours de santé simplifié, facilité et cohérent pour le patient, coordonné entre les professionnels de ville et l'hôpital public.					
L'action va consister à Co-construire une méthode commune pour améliorer la coordination, le lien Ville/Hôpital, Hôpital/Ville : Rassembler tous les acteurs locaux, départementaux pour réaliser un parcours de santé, « de vie » en adéquation avec les besoins de la					

population. Cette action devra se faire en :

- Simplifiant les échanges avec l'hôpital pour les libéraux, notamment avec une personne identifiée comme leur interlocuteur institutionnel.
- Adoptant des protocoles communs entre professionnels hospitaliers et de ville.
- Favorisant l'exercice mixte entre ville et hôpital.
- Renforçant le lien entre acteurs locaux par la constitution de commissions territoriales de santé (Elus, ville, CH, usagers...)
- Favorisant la place des acteurs de la ville dans le cadre des réflexions issues des GHT

Dans le cadre de la restructuration du nouvel hôpital Jean-Verdier, la ville de Bondy est proactive :

- Participation au comité de pilotage du nouvel hôpital J-V → construction d'une méthodologie commune permettant de construire les parcours de soins/ santé/vie des usagers. Cette méthodologie sera construite avec les autres acteurs de ce territoire (URPS, MT, Ordre des Médecins, IDE hospitalière et libéral, praticiens hospitaliers, secrétaires, AS, associations...).
- La ville de Bondy sera Co porteur avec J-V et les autres partenaires de ce territoire (réseau de santé, MAIA, associations de patients) pour, répondre sur la partie Sud-Ouest (Communauté Est-Ensemble plus Rosny) à l'appel à projet E-Parcours proposé par l'ARS, piloté par la DD93.

Public cible	Ensemble de la population bondynoise		
Lieu de l'action	BONDY-BOBIGNY	Territoire :	Infra-communal
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Système de santé		
Thème 1	Dispositif de coordination	Si autre :	
Thème 2	Accès aux droits	Si autre :	
Thème 3	Accès aux soins	Si autre :	
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			1.3 2.4
Optimiser les parcours grâce aux services et outils numériques			
Améliorer la qualité des prises en charge en renforçant leur pertinence et leur sécurité			
Articulation avec d'autres plans locaux	Article 51 IPEP, PRS		

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	ARS, CMS, MSP, Hôpital Jean-verdier, Pro de santé	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Travailleurs sociaux	Oui	Oui	Oui	Oui
Medico-social	MAIA 93	Oui	Oui	Oui	Oui
Politique de la ville	élue à la santé	Oui	Oui		Oui
Autre	Financeurs, MDP, associations	Oui	Oui		Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	Conseil citoyen	Quel degré ?	Consultation		

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Nombre et typologie des professionnels engagée dans la démarche CPTS
Indicateur activité 1	Nombre de réunion de concertation avec les professionnels de santé
Indicateur activité 2	Nombre de professionnels de santé participant aux réunions sur le nombre de professionnels invités
Indicateur résultat 1	Nombre de parcours de santé coordonnée entre les professionnels de la CPTS
Indicateur résultat 2	Satisfaction de la population et des professionnels de santé sur la CPTS

3.3 AXE 3: Médico-Social

Les résultats du Comité Technique

Les difficultés rencontrées

- ✓ Public : séniors, personnes isolées, personnes âgées, en situation de dépendance, les handicapés moteur ou psychique
- ✓ Public multiforme (âgé, problèmes psychiques, addictions, illettrisme, précarité) ;
- ✓ Proches aidants (domicile ou établissements)
- ✓ Méconnaissance des droits, dossiers administratifs complexes, difficulté à centraliser les organismes (accès numérique, plateformes)
- ✓ Maintien à domicile à tout prix
- ✓ Convaincre un public isolé de se faire aider
- ✓ Comment trouver les personnes âgées / isolées pour les aider ?
- ✓ Isolement de la personne âgée, de l'aidant qui ne connaît pas les aides existantes
- ✓ Isolement, solitude
- ✓ Parcours de prise en charge
- ✓ Manque personnel
- ✓ Le manque de professionnels médicaux (médecins, ophtalmo...) à proximité
- ✓ Manque de moyens humains disponibles à domicile

Les attentes

- **La communication sur les différents dispositifs :**
 - ✓ Il existe encore une méconnaissance des ressources du territoire,
 - ✓ Manque de connaissance dispositifs sur les personnes handicapées,
 - ✓ Manque de connaissance dispositifs sur les personnes âgées,
 - ✓ Accéder à l'information,
 - ✓ Comment se coordonnent les différentes actions ? liens ? manque de lisibilité de l'organisation et de l'interaction ? faire apparaître la continuité ?
 - ✓ Manque de lisibilité et de liens entre les différentes structures s'occupant des personnes âgées
 - ✓ Manque de connaissance des aides.
- **Développer la prévention :**
 - ✓ Programme de prévention santé pour les séniors,
 - ✓ La sécurité routière,
 - ✓ Des offres de formation aux professionnels sur le vieillissement et la perte d'autonomie,
 - ✓ Actions Inter générations.
- **Mieux connaître les dispositifs :**
 - ✓ Communication sur les actions, les dispositifs à renforcer Les actions des différents organismes avec des orientations diverses et ciblées,
 - ✓ Point à améliorer : diffusion de l'information à élaborer, à mettre à jour, plaquette à consulter.

L'axe stratégique 3 « Médico-Social »

➤ Bien vieillir à Bondy

Le vieillissement de la population est l'une des plus importantes transformations de la société, selon l'Organisation Mondiale de la Santé. En 2015, 15,5% des bondynois sont âgés de 60 ans et plus. Selon les données INSEE de 2015, Bondy compte 9 181 seniors pour une population estimée à 53 439 habitants. Engendrant ainsi une augmentation des pathologies chroniques et Alzheimer donc pathologies lourdes en charge de travail marqué par un déficit de professionnels de santé, de places dans les structures médicales (hôpitaux, cliniques....). A noter que l'hébergement en EHPAD est onéreux pour cette population, (3 000 à 4 500 euros/mois).

Les services du CCAS proposent à l'ensemble des seniors de la commune une offre diversifiée et adaptée avec pour objectif de maintenir ou de recréer du lien social après le passage à la retraite.

Il s'agira pour les années à venir :

- **Rompre l'isolement des personnes âgées**
- **Aider les aidants qui accompagnent des personnes en perte d'autonomie**
- **Renforcer les services de soins à domicile**
- **Aller vers les personnes âgées résidant dans un foyer de travailleurs migrants (étude de terrains sur la structure ADOMA)**
- **Promouvoir le bien vieillir**
- **L'amélioration de la coordination de l'ensemble des acteurs intervenant auprès de la personne vieillissante**

➤ **Formaliser un parcours médico-social coordonné des usagers bondynois en situation de handicap**

Au sens large du terme, le handicap concerne près d'un bondynois sur 5, qu'il bénéficie ou non d'une reconnaissance administrative de son handicap.

Face à la multiplicité des acteurs intervenant sur le champ du handicap et à la complexité des dispositifs médico-sociaux, il apparaît nécessaire de renforcer la connaissance mutuelle des professionnels médico-sociaux pour favoriser la fluidité des parcours des usagers et endiguer certains phénomènes : non recours aux droits, manque d'anticipation de la scolarisation des enfants handicapés, méconnaissance des dispositifs existants (places réservées en EAJE par ex.).

Il s'agira pour les années à venir :

- **Améliorer la connaissance du public bondynois en situation de handicap pour proposer des réponses concrètes et adaptées**
- **Former les agents d'accueil sur le handicap afin de mieux orienter ce public**
- **Améliorer l'accès aux soins des personnes avec un handicap**

AXE 3 :Médico-Social

FICHE ACTION 10		BONDY			
Axe Stratégique	Parcours médico-social				
Intitulé de l'action	Bien vieillir à Bondy				
Porteur de l'action	CCAS/ SIMAD	Début : janv-18		Fin : déc-21	
JUSTIFICATION					
A Bondy, 17,1% des bondynois sont des personnes âgées de plus de 60 ans. Il est alors nécessaire de penser la santé pour des personnes âgées isolées, fragilisées, démunies financièrement avec des difficultés physique ...					
Le CCAS et l'espace senior proposent à l'ensemble des Seniors une offre diversifiée et adaptée avec pour objectif de maintenir ou de recréer du lien social après le passage à la retraite.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Promouvoir le bien vieillir et les comportements favorables à la santé				
Obj opérationnel 1	Favoriser le bien vieillir des personnes âgées, en luttant contre leur isolement				
Obj opérationnel 2	Assurer une mission de prévention, notamment en matière de santé				
1/ Poursuivre et développer des activités de prévention pour entretenir le lien social entre les personnes âgées fragilisées et/ou isolées . -Aborder, lors des rencontres, des thèmes de discussion autour de la santé au sens large dans la philosophie du « bien vieillir à domicile » -Organiser des activités ludiques visant à stimuler les facilités cognitives, -Développer la pratique sportive adaptée pour les personnes âgées.					
2/ Création d'un Comité de coordination gérontologique afin de mieux coordonner les acteurs agissant auprès des personnes âgées. Le premier projet consistera à l'accompagnement des résidents du foyer ADOMA. En effet, ce public rencontre de nombreuses problématiques « renoncements aux soins, isolement, problèmes de santé physique et psychologique.					
Public cible	Personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie, les aidants				
Lieu de l'action	Ville de Bondy	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-il déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Santé et autonomie des personnes âgées	Si autre :			
Thème 2	Service / Etablissement médico-social	Si autre :			
Thème 3	Médiation en santé et du «aller-vers»	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			2.3	1.4	
Anticiper et optimiser les prises en charge non programmées					
Offrir des dispositifs d'appui aux parcours complexes					
Articulation avec d'autres plans locaux	PRS-Favoriser la concertation partenariale sur la problématique de la perte d'autonomie				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CMS, Hôpital J-V , ASV	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Travailleurs sociaux	Oui	Oui	Oui	
Medico-social	CCAS, MAIA 93	Oui	Oui	Oui	Oui

Politique de la ville	élue à la santé	Oui	Oui	Oui	
Autre	Foyer ADOMA, EPHAD	Oui	Oui		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	Conseil des sages	Quel degré ?	Information		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Nombre de partenaires impliqués dans la thématique				
Indicateur activité 1	Nombres d'activités mises en place				
Indicateur activité 2	Nombre de rencontres				
Indicateur résultat 1	Nombre de protocoles et de modes de coopération mis en place				
Indicateur résultat 2	Nombre de situations traitées				

FICHE ACTION 11		BONDY			
Axe Stratégique	Parcours médico-social				
Intitulé de l'action	Formaliser un parcours médico-social coordonné des usagers bondynois en situation de handicap				
Porteur de l'action	CCAS	Début :	janv-18	Fin :	déc-21
JUSTIFICATION					
Suite à plusieurs réflexions exprimées par les acteurs locaux au sein de différentes instances, la problématique du parcours des personnes en situation de handicap se pose sur le territoire.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Fluidifier les parcours de santé des personnes en situation de handicap				
Obj opérationnel 1	Eviter les ruptures de parcours				
Obj opérationnel 2	Optimiser la qualité de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie				
<ul style="list-style-type: none"> -Elaborer un diagnostic afin d'avoir une meilleure visibilité du public en situation de handicap -Fluidifier les parcours de santé des personnes en situation de handicap : prévention des chutes, sorties d'hôpital, prise en charge à domicile...etc. Formation du personnel d'accueil pour mieux accueillir ce public à besoins spécifiques -Renforcer l'information et la communication entre les partenaires. 					
Mise en place d'un point info-accessibilité-handicap »					
-Développer de nouveaux modes de coopérations : protocole de prises en charges...					
Organiser un Groupe de Travail, rassemblant les acteurs intervenant autour des personnes en situation de Handicap afin de :					
- recenser les difficultés, les points de ruptures dans le parcours de vie des personnes handicapées sur le territoire (enfance, vie professionnelle, retraite, vieillissement),					
- identifier les ressources du territoire, les acteurs (établissements et services médico- sociaux, éducation nationale, logement, travail, santé etc), les services, les missions, les dynamiques engagées					
- identifier des pistes d'actions permettant de répondre aux problématiques et de fluidifier les parcours					
- favoriser l'interconnaissance entre acteurs (établissements et services médico- sociaux, éducation nationale, logement, travail, santé etc).					
Public cible	Personnes en situation de handicap sur le territoire				
Lieu de l'action	Ville de Bondy	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-il déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Santé et autonomie des personnes handicapées	Si autre :			
Thème 2	Dispositif de coordination	Si autre :			
Thème 3	Service / Etablissement médico-social	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					

Anticiper et optimiser les prises en charge non programmées

Offrir des dispositifs d'appui aux parcours complexes

Articulation avec d'autres plans locaux PRS-Favoriser la concertation partenariale sur la problématique de la perte d'autonomie

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CMS, Hôpital	Oui	Oui	Oui	Oui
Social	Service Social	Oui	Oui	Oui	
Médico-social	MAIA 93, CCAS, Camille Claudel	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	EPHAD, ADOMA, UFOLEP 93, CD	Oui	Oui	Oui	
Politique de la Ville	Elue à la santé	Oui	Oui		

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Oui

Si oui, précisez :

Conseil des sages, Conseils citoyens

Quel degré ?

Information

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Moyens humains et matériels mobilisés
Indicateur activité 1	Nombre de réunions
Indicateur activité 2	Nombre de structures associés
Indicateur résultat 1	Nombre de protocoles et de modes de coopération mis en place
Indicateur résultat 2	Nombre d'orientations réalisées vers les professionnels du réseau

3.4 AXE 4 : Habitat-Santé-Environnement

Nous sommes continuellement exposés à des facteurs environnementaux, qu'ils soient physiques, chimiques, d'origine naturelle ou créés par l'homme. Ces facteurs agissent sur notre santé par le biais du milieu qui nous entoure (eau, air ou sol). L'habitat est un déterminant majeur de la santé : salubrité, habitat indigne (saturnisme), qualité de l'air, environnement sonore, ondes électromagnétiques, promiscuité, accessibilité...

Il est important de créer des conditions qui aideront les individus et les collectifs, à faire des choix favorables à leur santé et à adopter des comportements adaptés contribuant à lutter contre les inégalités de santé.

Les résultats du Comité Technique

Les difficultés rencontrées

- ✓ Mutualiser les actions
- ✓ Mobiliser les publics sur le vivre ensemble
- ✓ Les publics ne priorisent pas la santé environnementale
- ✓ Banalisation des comportements
- ✓ Besoin d'échanges de pratiques et de conseils dans l'accompagnement
- ✓ Manque de connaissances des partenaires possibles pour monter des actions de prévention
- ✓ Promouvoir les acteurs agissant sur la prévention environnementale

Les attentes

- **Communication-Information :**
 - ✓ Améliorer la visibilité s'inscrivant dans la thématique Habitat-Environnement,
 - ✓ Editer des outils pour les professionnels et les habitants.
- **Renforcer et développer la prévention et la sensibilisation**
 - ✓ Impulser des actions de sensibilisation auprès des publics sur l'impact de l'environnement sur la santé,
 - ✓ Faire de l'aller vers via le bus santé et en créant une exposition itinérante.
- **Renforcer la formation des acteurs de terrain, et le partenariat**
 - ✓ Monter un groupe de travail Santé-Habitat-Environnement,
 - ✓ Travailler avec les bailleurs sociaux.

L'axe stratégique 4 « Habitat-Santé-Environnement »

➤ *La santé dans la ville*

En matière de **santé environnementale**, de très nombreux cas de figure sont possibles. La **prise de conscience** relative aux problématiques de santé, pollution, environnement doit par conséquent être à la fois **individuelle et collective**. En amont de cette prise de conscience : une **meilleure connaissance des facteurs et des enjeux de l'environnement à l'origine des impacts sur la santé et des maladies s'avère nécessaire**.

Pour ce faire, la ville de Bondy a organisé le **18 mai 2019 les Assises de la santé 2^{ème} édition sur la santé et l'environnement urbain** afin de **sensibiliser les bondynois** sur l'environnement tant dans la ville et dans le logement afin de les rendre acteurs de leur santé en leur apportant des **connaissances et des outils**.

Il s'agira pour les années à venir :

- **Impulser des actions de prévention autour : du bruit, de la qualité de l'air extérieur, des éco gestes**
- **Réaliser un diagnostic sur la perception et le ressenti que les habitants ont de leur environnement**

➤ *La santé dans la ville dans le logement*

Habiter n'est pas une activité sans conséquence. Le logement présente de **nombreuses sources de nuisances** susceptibles **d'influencer directement notre santé et d'impacter l'environnement**. Il est important **d'éduquer/sensibiliser les habitants aux éventuels dangers pouvant survenir dans leur logement**.

La **Gestion Urbaine Sociale de Proximité** de Bondy intervient au plus près des habitants. En effet, elle participe à la **gestion des quartiers**, elle est partie prenante de la **qualité du cadre de vie, alerte, signale des dysfonctionnements, propose des améliorations**.

Le **SCHS** a pour mission de faire **appliquer et respecter dans le domaine privé, la législation et la réglementation** en vigueur en matière **d'hygiène et de santé publique** en s'appuyant sur différents codes. Une des missions principales du SCHS est de **lutter contre le saturnisme** en procédant à des prélèvements afin de vérifier la présence de plomb dans les logements.

Il s'agira pour les années à venir :

- **De renforcer la lutte contre l'habitat indigne, en s'appuyant notamment sur les programmes de rénovation urbaine**
- **de mieux sensibiliser les citoyens sur les comportements à adopter pour réduire leur exposition aux risques environnementaux**
- **de favoriser l'accès à un logement adapté des personnes présentant une maladie mentale en considérant qu'il est un élément indispensable à la prise en charge**
- **de prendre en compte, dans l'attribution de logement, l'état de santé ou le handicap**

AXE 4 : Habitat-Santé-Environnement

FICHE ACTION 12		BONDY			
Axe Stratégique	Habitat-santé et environnement				
Intitulé de l'action	La santé dans le logement				
Porteur de l'action	Gestion Urbaine de Proximité / ASV	Début	janv-18	Fin	déc-21
JUSTIFICATION					
Habiter n'est pas une activité sans conséquence. Le logement présente de nombreuses sources de nuisances susceptibles d'influencer directement notre santé (prolifération des punaises de lit, cafards...) et d'impacter l'environnement,					
De ce fait, la ville de Bondy en lien étroit avec les bailleurs sociaux, Est-Ensemble, le service logement, la GUSP, le SCHS met en place un plan d'action permettant de sensibiliser la population.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Apporter les outils nécessaires aux habitants pour vivre mieux dans son logement				
Obj opérationnel 1	Mener des actions de sensibilisation auprès des habitants sur le lien entre logement				
Obj opérationnel 2	Coordonner et accompagner les acteurs sur le long terme				
Dans un premier temps, une mobilisation progressive des professionnels de santé sera conduite, afin d'élargir le nombre des intervenants autour du champ habitat/santé (professionnels de PMI, professionnels de santé mentale, personnels infirmiers, CCAS, les bailleurs, Est-Ensemble, Services municipaux...)					
Dans le prolongement des travaux menés lors des dernières Assises de la santé 2ème édition sur la thématique « Santé et environnement urbain », l'objectif étant d'établir un plan d'action pluriannuel afin de sensibiliser les bondynois sur les problématiques de santé et d'hygiène rencontrées au quotidien.					
Les thématiques abordées porteront sur :					
- le saturnisme (présence de plomb dans les logements),					
- la pollution de l'air intérieur,					
- les perturbateurs endocriniens					
- le tri des déchets					
- le syndrome de Diogène					
Public cible	Ensemble de la population bondynoise				
Lieu de l'action	Ville de Bondy	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				
Thème 1	Approche urbaine de la promotion de la santé / EIS	Si autre :			
Thème 2	Habitat indigne	Si autre :			
Thème 3	Nuisances environnementales (sites pollués, air, bruit)	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?				3.3	4.1
Accompagner la diffusion de technologies et d'organisations favorisant le maintien sur les lieux de vie des personnes vulnérables					
Développer le pouvoir d'agir des usagers à titre individuel et collectif					
Articulation avec d'autres plans locaux	Conventions par quartiers GUSP, Contrat de ville,				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage

Santé	CMS, Hopital J-V, SCHS,PMI,	Oui	Oui	Oui	Oui
Medico-social	CCAS	Oui	Oui		
Logement/Habitat	Service logement, GUSP, bailleurs, Est-Ensemble	Oui	Oui	Oui	
Autre	CLSPD, CLSM, associations, syndics Copro	Oui	Oui		
Social	Travailleurs sociaux	Oui	Oui		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	Conseil Citoyen, Amical des locataires, associations	Quel degré ?	Implication		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Nombre de partenaires impliqués				
Indicateur activité 1	Nombre de réunions prévues pour la programmation				
Indicateur activité 2	Nombre d'actions de prévention et de sensibilisation				
Indicateur résultat 1	Nombre de réunions réalisées				
Indicateur résultat 2	Nombre de personnes touchées par les actions				

FICHE ACTION 13		BONDY			
Axe Stratégique	Habitat-santé et environnement				
Intitulé de l'action	La santé dans la ville				
Porteur de l'action	Chargée de mission développement durable/ ASV	Début :	janv-18	Fin :	déc-21
JUSTIFICATION					
La santé environnementale est une notion qui fait l'objet d'une prise en compte relativement récente dans les politiques publiques. La définition de la Santé Environnementale, est très large et par nature transversale.					
L'objectif est d'informer de sensibiliser et accompagner la population, mais également les acteurs locaux et les élus du territoire de manière concrète sur les enjeux spécifiques liés à l'environnement.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Sensibiliser la population et les acteurs locaux sur le lien entre Santé-Environnement				
Obj opérationnel 1	Créer et animer des outils pour informer les habitants sur les différentes sources de nuisances (pollutions)				
Obj opérationnel 2	Accompagner la population dans les changements de pratiques au quotidien (alimentaires, sportives..)				
Dans un premier temps, conduire le Plan Climat Air Energie Territorial à son terme. Un plan d'actions qui intervient sur les problématiques de la santé dans la ville :					
<ul style="list-style-type: none"> - Végétalisation pour contrer le phénomène des îlots de chaleur, - Mobilités douces en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'encourager les pratiques sportives au quotidien, - Encouragement à une alimentation plus respectueuse de l'environnement (produits bio et menus variés ...) - Accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique - Veille et lutte contre les pollutions en tout genre 					
Dans un second temps, une mobilisation des acteurs à la fois institutionnels et privés pour concerter et construire avec eux des actions pérennes.					
Dans un troisième temps, une restitution au bondinois sous forme d'événements (Assises de la santé, la Semaine du développement durable, de la mobilité...) mais aussi tout au long de l'année (communication, veille documentaire....)					
Public cible	Ensemble de la population bondinoise				
Lieu de l'action	Ville de Bondy	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)				

Thème 1	Approche urbaine de la promotion de la santé / EIS	Si autre :			
Thème 2	Nuisances environnementales (sites pollués, air, bruit)	Si autre :			
Thème 3	Précarité énergétique	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			5.4 5.5		
Renforcer la prise en compte des enjeux de santé dans la politique de la ville					
Créer les conditions favorables à la pratique d'activité physique et faciliter l'accès à une alimentation saine et suffisante					
Articulation avec d'autres plans locaux	PCAET, Diagnostic en marchant GUSP				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Santé	CMS, hôpital Jean-Verdier, SCHS	Oui	Oui	Oui	Oui
Médico-social	CCAS,	Oui	Oui		Oui
Autre	CLSPD, CLSM, associations, syndicats Copro	Oui	Oui		Oui
Logement/Habitat	Service logement, GUSP, bailleurs, Est-Ensemble	Oui	Oui	Oui	Oui
Education	Ecoles, Centres de Loisirs	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	Conseil citoyen, Conseil de quartier, Associations	Quel degré ?	Consultation		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Nombre de partenaires impliqués				
Indicateur activité 1	Nombre de réunions prévues pour la programmation				
Indicateur activité 2	Nombre d'actions de prévention et de sensibilisation				
Indicateur résultat 1	Nombre de réunions réalisées				
Indicateur résultat 2	Nombre de personnes touchées par les actions				

3.5 AXE 5: Santé mentale

La santé mentale est une composante essentielle de la santé et ne se réduit pas à la maladie mentale.

La ville de Bondy entend donc saisir l'opportunité de la construction de son Contrat Local de Santé (CLS) dans sa troisième génération pour promouvoir l'*empowerement* des usagers et enrichir la littératie en matière de santé mentale pour sa population.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous proposons de **pérenniser une interface active locale entre les politiques de santé mentale et l'utilisateur** (fiche action n°14), qui participera à améliorer la coordination des acteurs ; d'**enrichir l'offre en santé mentale** (fiche action n°15) ; et d'**accompagner les personnes vulnérables** présentant une pathologie mentale ou à risque d'en présenter une.

Nous ciblons l'ensemble des citoyens à travers ces actions, subséquentement aux professionnels, dans l'intention d'encourager de nouvelles représentations et comportements contribuant à faire évoluer le regard porté sur la santé mentale.

De même, la prise en charge de la pathologie mentale submerge le secteur de la psychiatrie, en termes de prévention, de dépistage précoce et d'intégration sociale des personnes souffrant d'une pathologie mentale.

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) participe à promouvoir la santé mentale sur le territoire. Un CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

*Le CLSM permet une approche locale et participative concernant la prévention et le parcours de soins, il associe les acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée du territoire et définit des **objectifs stratégiques et opérationnels** (Cf. CCOMS).*

Les résultats du Comité Technique

Les difficultés rencontrées

- ✓ Mutualiser les actions,
- ✓ Mobiliser les publics,
- ✓ Banalisation des comportements,
- ✓ Echanger sur les pratiques et les conseils dans l'accompagnement,
- ✓ Difficultés d'accompagner vers un diagnostic et/ou une prise en charge adaptée à la pathologie,
- ✓ Manque de connaissances des partenaires possibles pour monter des actions de préventions.

Les attentes :

- **Communication-Information :**
 - ✓ Créer un groupe de travail concernant le harcèlement sur le numérique (écrans, réseaux sociaux) pour coordonner la multiplicité des actions sur le territoire,
 - ✓ Améliorer la transversalité entre les partenaires sur une même thématique,
 - ✓ Participer à travailler plus étroitement avec le Réseau d'Évaluation des Situations d'Adultes en Difficultés,
 - ✓ Créer un groupe de travail CLSPD/CLSM pour les difficultés liées aux bailleurs sociaux,
 - ✓ Ouvrir davantage le Groupe d'Entraide Mutuel (GEM) sur la ville de Bondy,
 - ✓ Développer les partenariats entre les services culturels, la jeunesse et le sport pour l'intégration des jeunes souffrant de troubles psychiques.

- **Renforcer et développer la prévention et la sensibilisation**

- ✓ Créer des actions en lien avec la culture : théâtres Forums, cinés-débats... (mais manque de financements)
 - ✓ Développer la prévention chez la petite enfance
 - ✓ Accompagner des personnes dans la cité, parcours de vie, développement de partenariats (prescripteurs – ressources).
- **Renforcer la formation des acteurs de terrain, et le partenariat**
 - ✓ Créer des réunions d'information sur la santé mentale,
 - ✓ Améliorer la formation des jeunes à la santé mentale,
 - ✓ Améliorer la formation des agents d'accueil à propos de la santé mentale,
 - ✓ Favoriser les rencontres dans les structures entre professionnels, entre usagers et professionnels.

L'axe stratégique 5 « La santé mentale »

Le Conseil Local Santé Mentale est une instance de concertation visant à développer une politique de santé mentale sur la ville, adaptée au terrain et à la population bondynoise. Il a été officiellement mis en place le 21 juin 2012.

C'est au cours du diagnostic participatif effectué dans le cadre de la mise en place du Contrat Local de Santé (2011-2012) que ressort la problématique de santé mentale sur la ville de Bondy. L'axe santé mentale est un des cinq axes de ce dernier, signé le 17 février 2014 entre la Ville, l'ARS, la Préfecture, le Conseil général et la CPAM.

➤ *Pérenniser une interface locale active dans les politiques de santé mentale*

Il s'agira pour les années à venir :

- Renforcer les interfaces de rencontre entre les professionnels en lien avec les problématiques psychiques et les acteurs impliqués sur le territoire
- Développer l'information et la formation des professionnels à la santé mentale

➤ *Enrichir et promouvoir l'offre en santé mentale*

Il s'agira pour les années à venir :

- Renforcer la compréhension du lien entre santé mentale et santé (ex : travail sur le bien-être, le sport, la nutrition)
- Promouvoir l'assistance numérique à distance
- Participer à la prévention en intégrant une compréhension transdiagnostique (population générale et publics vulnérables aux différents âges de la vie dont l'enfance, adolescence, femmes enceintes, seniors, personnes âgées)

➤ *Accompagnement des personnes vulnérables au sein de la ville*

Il s'agira pour les années à venir :

- Accompagner les personnes vulnérables dans la cité
- Impulser des programmes de développement des compétences psychosociales pour les parents et jeunes enfants (Ex : formation des enfants 6 – 12 ans en milieu scolaire)

AXE 5 : Santé mentale

FICHE ACTION 14		BONDY			
Axe Stratégique	Santé mentale				
Intitulé de l'action	Pérenniser une interface locale active dans les politiques de santé mentale				
Porteur de l'action	Conseil Local de Santé Mentale	Début	janv-18	Fin	déc-21
JUSTIFICATION					
Le CLSM s'inscrit dans l'élaboration du projet territorial de santé mentale (PTSM). Le PTSM d'Île-de-France est en cours d'élaboration et associe l'ensemble des acteurs du champ de la santé mentale.					
Le PTSM a pour objet « l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture ». Le CLSM traite de l'enjeu de la santé mentale au niveau local.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Renforcer la concertation des acteurs concernés par la santé mentale avec ceux qui en sont éloignés.				
Obj opérationnel 1	Animer les interfaces de rencontre entre les professionnels (RESAD, destigmatisation, Insertion, etc.)				
Obj opérationnel 2	Créer des outils adaptés concernant la santé mentale pour les professionnels				
1\ Renforcer la coordination des acteurs du territoire de Bondy en lien avec la santé mentale.					
2\ Axe principal : Renforcer les interfaces de rencontre entre les professionnels en lien avec les problématiques psychiques et les acteurs impliqués sur le territoire					
<ul style="list-style-type: none"> - Réseau d'Évaluation des Situations d'Adultes en Difficultés (RESAD), - Commissions (Pédopsychiatrie ou problématiques liées l'enfance ; Droits et Soins sans consentement ; Destigmatisation ; et Insertion), - Assemblée Plénière du CLSM, - Journée portes-ouvertes de la Clinique du Bois de Bondy (EPSVE). - Groupes de travail et de concertation de professionnels de type « Interface » entre les professionnels de la ville et la psychiatrie sur des situations problématiques de personnes présentant un problème de santé mentale, ne nécessitant pas une résolution immédiate. 					
Public cible	Professionnels et habitants de la ville de Bondy.				
Lieu de l'action	Ville de Bondy	Territoire :	Tout le territoire du CLS		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Oui
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème 1	Santé mentale	Si autre :			
Thème 2	Dispositif de coordination	Si autre :			
Thème 3	Accès aux droits	Si autre :			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?				5.4	1.4
Renforcer la prise en compte des enjeux de santé dans la politique de la ville					
Offrir des dispositifs d'appui aux parcours complexes					
Articulation avec d'autres plans locaux	Articulation avec le projet territorial de santé mentale (PTSM)				
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Politique de la ville	Élue à la santé	Oui	Oui		Oui

Santé	CMS - CLS / ASV - SPS - Médecins du CMS - SCHS	Oui	Oui	Oui	
Medico-social	Praticiens de l'EPSVE, Chef de pôle.	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre	ARS, Associatifs (UNAFAM, etc.)	Oui	Oui	Oui	
Logement/Habitat	Bailleurs sociaux, travailleurs sociaux	Oui	Oui		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	Conseil citoyen, UNAFAM, etc.	Quel degré ?	Partenariat		
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateur processus	Nombre de partenaires impliqués				
Indicateur activité 1	Nombre de réunions prévues pour la programmation				
Indicateur activité 2	Qualité de la réunion abordant les situations de cas complexes en fonction de la typologie de la situation				
Indicateur résultat 1	Nombre de réunions réalisées				
Indicateur résultat 2	Satisfaction des membres permanents de la RESAD et satisfaction de la personne en lien avec la situation.				

FICHE ACTION 15		BONDY			
Axe Stratégique	Santé mentale				
Intitulé de l'action	Enrichir et promouvoir l'offre en santé mentale				
Porteur de l'action	Conseil Local de Santé Mentale	Début	janv-18	Fin	déc-21
JUSTIFICATION					
La prévalence des troubles psychiques est en constante augmentation au niveau national. À Bondy, l'affection psychiatrique est la troisième affection de longue durée (ALD) la plus fréquente, identique à celui d'Île-de-France.					
Le CLSM propose des actions de prévention et d'information à propos des troubles liés à la santé mentale auprès des jeunes et des adultes (Troubles sévères et addictions).					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					
DESCRIPTION					
Obj stratégique	Promotion de l'offre en santé mentale dans la continuité d'un parcours de vie				
Obj opérationnel 1	Participer à la prévention des troubles liés à la santé mentale et promouvoir les moyens du bien-être				
Obj opérationnel 2	Développer l'information et poursuivre la destigmatisation des troubles psychiques.				
<p>1\ Participer à la prévention en intégrant une compréhension transdiagnostique (population générale et publics vulnérables aux différents âges de la vie dont l'enfance, adolescence, femmes enceintes, seniors, personnes âgées).</p> <ul style="list-style-type: none"> - En renforçant une politique territoriale de santé mentale périnatale, (ex : lien avec l'hôpital et la maison de la périnatalité), des violences et leurs conséquences (physiques ou psychiques), notamment liées à l'enfance et aux enfants à naître, - en améliorant la prévention des addictions aux substances ou comportementales, comme comorbidités, en lien avec le CSAPA : - Des problématiques liées aux écrans (usages excessifs, dérives, challenges dangereux), - Valoriser, développer et promouvoir les actions d'éducation et de promotion de la santé mentale. - Actions en lien avec la culture : théâtres Forums, cinés-débat, café-débat parents <p>2\ Développer l'information et la formation des professionnels pour la santé mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> - En développant la formation des soins de premiers secours en santé mentale pour tous, - Pour les problématiques liées à l'enfance (ex : Troubles du comportement, autisme, etc.), - Pour l'accès aux droits, pour la perte d'autonomie (ex : maladie neurodégénérative, déclin cognitif, handicap psychique, etc.), - Les troubles de l'humeur, le risque suicidaire, les problématiques de santé mentale sévères, - En diffusant des outils de repérage et des protocoles d'orientation des publics sur les thématiques prioritaires (souffrance psychique des jeunes, patients porteurs d'une maladie mentale, etc.) auprès notamment des acteurs du champ social, ou bien encore des gardiens d'immeubles, <p>3\ Renforcer la compréhension du lien entre santé mentale et santé (ex : travail sur le bien-être, le sport, la nutrition).</p> <p>4\ Promouvoir l'assistance numérique à distance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser la structuration de dispositifs pour une meilleure réponse aux besoins d'évaluations de l'urgence en santé mentale (travail avec l'Établissement Public de Santé de Ville-Evrard et l'Hôpital Jean-Verdier), - Contribuer au relais d'information des dispositifs existants, notamment ceux liés aux objets connectés, - Relayer les campagnes de santé publique (Semaine d'Information en Santé Mentale, Semaine de la Schizophrénie, Prévention et lutte 					

contre les conduites suicidaires, Semaine Bleue, Programme National de Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives, Plan Sport Santé et Bien-être). Relayer l'ensemble des appels à projets sur les thématiques pré-citées.

Public cible	Habitants de la ville de Bondy		
Lieu de l'action	Ville de Bondy	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Oui

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs comportementaux (style de vie)		
Thème 1	Santé des adolescents et jeunes adultes	Si autre :	
Thème 2	Prévention des addictions	Si autre :	
Thème 3	Approche urbaine de la promotion de la santé / EIS	Si autre :	
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			1.2 2.1

Intégrer le repérage précoce dans des parcours de santé individualisés

Améliorer la connaissance des besoins et de la qualité des réponses

Articulation avec d'autres plans locaux	Stratégie nationale de santé (2018-2022) (Parcours en santé mentale) Plan d'action HAS Psychiatrie et santé mentale (2018 - 2023) (comorbidités)
---	---

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Politique de la ville	Élue à la santé	Oui	Oui		Oui
Education	Enseignants, Inf. sco., méd. sco., crèche.	Oui	Oui	Oui	
Social	Assistants sociaux, CCAS, chargé d'insertion, BIJ	Oui	Oui		
Autre	DRE, MDPF, BIJ, Mission Locale, La Marmite, etc.	Oui	Oui	Oui	
Santé	CMS, YUCCA, CSAPA, EPSVE.	Oui	Oui	Oui	Oui

Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?

Si oui, précisez :	UNAFAM, GEM	Quel degré ?	Information
--------------------	-------------	--------------	-------------

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Information, planification et actions mise-en-œuvre
Indicateur activité 1	Nombre d'actions de prévention et de sensibilisation
Indicateur activité 2	Mobilisation des partenaires
Indicateur résultat 1	Nombre de personnes touchées par les actions et qualité de l'information perçue
Indicateur résultat 2	Qualité de l'implication et de l'action réalisée.

FICHE ACTION 16

BONDY

Axe Stratégique	Santé mentale		
Intitulé de l'action	Accompagnement des personnes vulnérables au sein de la ville		
Porteur de l'action	Conseil Local de Santé Mentale	Début	janv-18 Fin : déc-21

JUSTIFICATION

Les services territoriaux en santé mentale et les modes d'accès sont encore trop peu lisibles et sont stigmatisés. Les jeunes adultes, personnes âgées et femmes enceintes ne se saisissent pas entièrement de l'offre proposée.

À partir de ce constat, la municipalité déploie comme objectif de renforcer la réflexion et les moyens sur les dispositifs "passerelles" entre la cité et l'hôpital, ainsi qu'améliorer la communication sur les services proposés.

La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?

Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

DESCRIPTION

Obj stratégique	Amélioration de la prise en compte des personnes vulnérables dans les prises en charge proposés.
Obj opérationnel 1	Proposer des services dans la ville pour une prévention précoce des troubles psychiques
Obj opérationnel 2	Accompagner les personnes vulnérables dans leur parcours de soins (avant, pendant et après le soin)

- 1) Soutenir et favoriser la prise en charge liée à la santé mentale
- En renforçant les dépistages et les repérages précoces,
 - En rendant lisible un maillage territorial clair des lieux et dispositifs de consultation,
 - En limitant les ruptures dans le parcours en santé mentale à tous les âges de la vie, par des structures de relais :
 - Par le Point d'Accueil, de Prévention, d'Écoute et de Santé Jeunes, (accueil gratuit par un psychologue des jeunes de 6 à 26 ans pour évaluation, suivi, orientation)
 - Par des structures favorisant la réinsertion sociale dans la ville (ex : le Groupe d'entraide Mutuelle),
 - Ou bien encore par des dispositifs intégrant les problématiques de santé mentale / sociale / d'accès et de maintien dans le logement (ex : dispositif de logement intégré),
 - En soutenant les dispositifs de répit, évitant l'isolement (ex : séjours, etc.),
 - Accompagner les personnes vulnérables dans la cité.

- 2) Favoriser les actions d'accompagnements au sein de la ville.
- Intervenir précocement afin de permettre la réduction des délais d'attente
 - Impulser des programmes de développement des compétences psychosociales pour les parents et jeunes enfants (Ex : formation des enfants 6 – 12 ans en milieu scolaire)
 - Favoriser les actions de soutien au domicile et « d'aller-vers » (Ex : dispositifs de signalement, suivi des personnes après tentative de suicide).

Public cible	Habitants de la ville de Bondy		
Lieu de l'action	Ville de Bondy	Territoire :	Tout le territoire du CLS
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Non

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE

Déterminant visé	Facteurs psychosociaux et environnement social		
Thème 1	Intervention globale pour personne en difficulté sociale	Si autre :	
Thème 2	Développement des compétences psychosociales	Si autre :	
Thème 3	Médiation en santé et du « aller-vers »	Si autre :	
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?			1.3 5.2

Optimiser les parcours grâce aux services et outils numériques	
Créer les conditions d'habitat, de logement, et d'hébergement favorables à la santé des publics les plus fragiles	
Articulation avec d'autres plans locaux	Articulation avec le projet territorial de santé mentale (PTSM) Directive (2018) relative aux projets territoriaux de santé mentale.

PARTENAIRES ET PARTICIPATION

Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-Pilotage
Politique de la ville	Élue à la santé	Oui	Oui		Oui
Education	Infirmières et médecins scolaires.	Oui	Oui		
Logement/Habitat	Bailleurs sociaux, ADOMA	Oui			
Autre	GEM, DRE, MDPF, ALJT, BIJ, Ass. Iris Messidor.	Oui	Oui	Oui	
Medico-social	CMS, Hôp. Jean-Verdier, EPSVE (CMP, CAC, La Boussole)	Oui	Oui	Oui	Oui
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, précisez :	UNAFAM	Quel degré ?	Implication		

SUIVI ET EVALUATION

Indicateur processus	Moyens et actions mis-en-œuvre
Indicateur activité 1	Nombres de concertation entre professionnels de santé / santé mentale impliqués
Indicateur activité 2	Nombres de personnes ayant eu un parcours de soins facilité
Indicateur résultat 1	Qualité des parcours améliorée
Indicateur résultat 2	Diminution des ruptures de parcours et nombres de personnes satisfaites.

ANNEXES

Questionnaire à destination des acteurs locaux

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé (CLS) 3^{ème} génération, le Centre Municipal de Santé de Bondy souhaite recueillir les avis et les propositions de ses partenaires sur les politiques menées en faveur de l'accès aux soins et de l'offre de santé sur le territoire.

Quel type d'acteur local êtes-vous ?

- Association et collectif
- Etablissement scolaire
- Structures Municipales
- Autre (Précisez) :

Quel est le nom de votre structure ? :

.....

D'où provient votre public ?

- Noue Caillet, Terre Saint Blaise
- Les Merisiers
- Le Saule Blanc
- Le Moulin à vent, Le Mainguy
- La Mare à la Veuve, La Remise à Jorelle

Dans quel(s) secteur(s) du CLS agissez-vous?

- Accès aux soins et aux droits
 - Prévention et éducation pour la santé
 - Médico-social
 - Habitat – Santé – Environnement
 - Santé Mentale
 - Autre (Précisez) :
-

Quelles sont les actions et les missions de votre structure?

Quels sont les besoins du public accueilli dans votre structure en termes de santé?

Selon vous, quels sont les atouts et les faiblesses de la commune de Bondy en matière de santé ?

Avez-vous relevé des modifications significatives concernant la santé de vos publics sur votre territoire d'intervention ces dernières années?

- Oui
 Non

Si oui, lesquelles ?

Avez-vous rencontré des difficultés de partenariat avec les acteurs de santé de la ville ?

- Oui
 Non

Si oui, selon vous comment améliorer le partenariat pour envisager des projets communs et améliorer la prise en charge des habitants en matière de santé ?

Avez-vous des propositions d'actions?

Merci de votre participation.

Coordinatrice CLS/ASV

Si vous avez besoin de plus d'information n'hésitez pas à me contacter :

Tél : 01 48 50 41 65 E-mail : s.aguessy@ville-bondy.fr

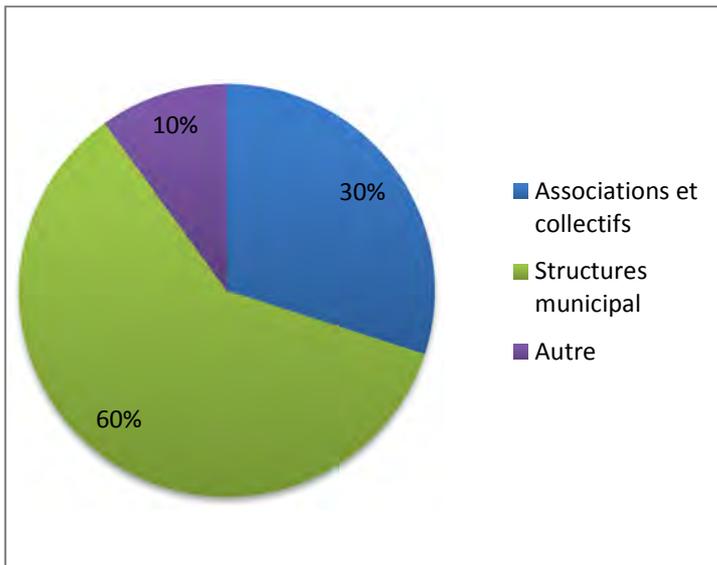
Résultats des questionnaires à destination des acteurs locaux

- **Objectifs du questionnaire :**

1. Identifier les acteurs locaux dans le domaine de la santé ;
2. Recenser les actions de santé sur la commune ;

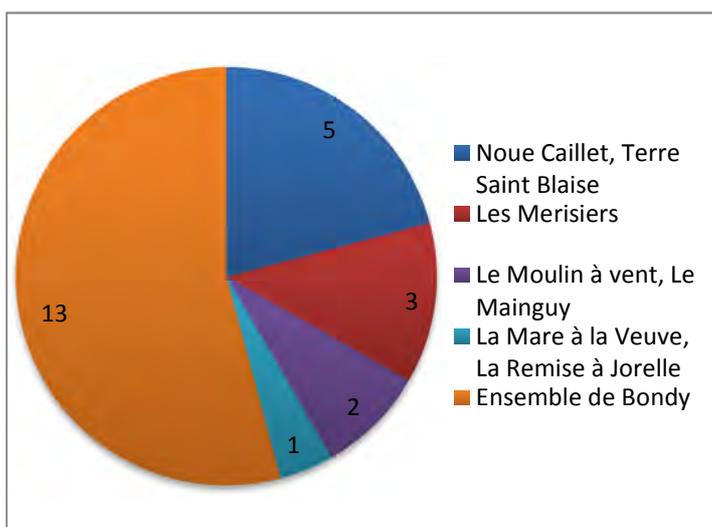
Etat des lieux du partenariat et des besoins des habitants

- **Typologie des répondants:**



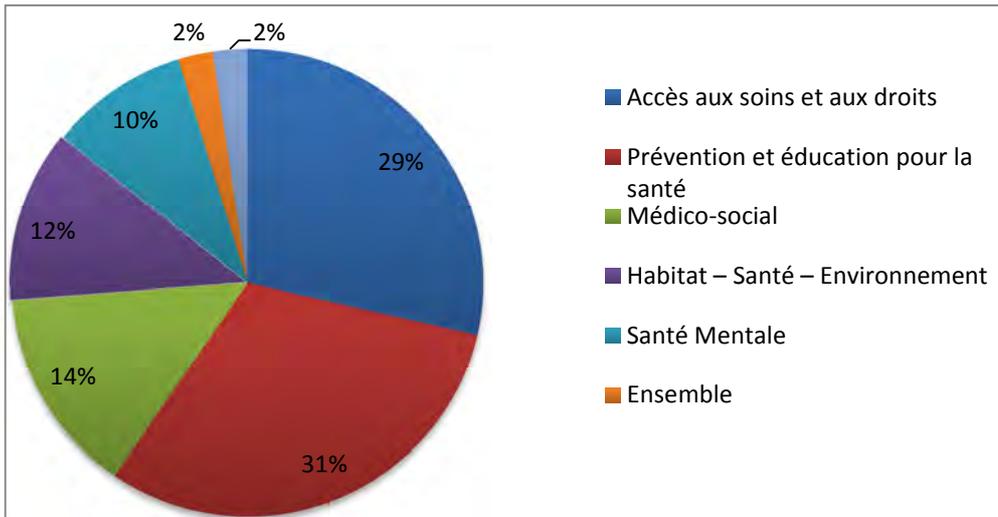
Les acteurs locaux ayant répondu sont majoritairement des structures municipales 60% contre 30% d'associations et de collectifs. L'objectif étant pour les années à venir de travailler plus conjointement avec les associations.

- **Provenance du public des structures :**



Sur les 24 structures ayant répondu 13 agissent sur l'ensemble du territoire de BONDY et ainsi touche plus largement la population.

- **Axes du CLS touchés:**



- **Les atouts et faiblesses de la commune de Bondy :**

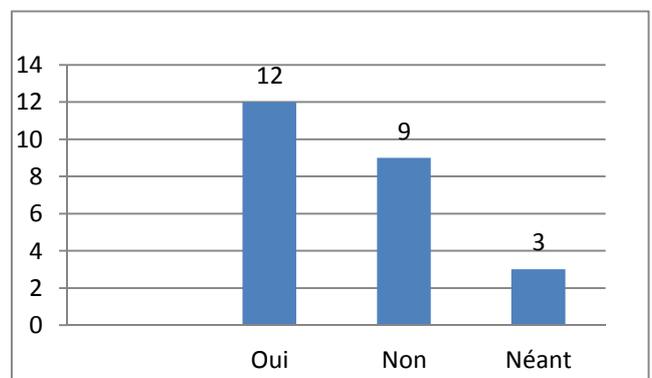
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Hôpital Jean-Verdier et CMS • Fort tissus associatifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de médecins traitants et de spécialistes • Manque de communication entre les professionnels • Offre de santé sur le Nord de Bondy

- **Modifications concernant la santé des bondynois :**

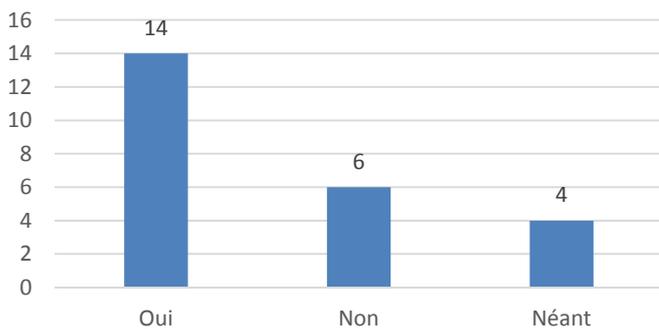
12 répondants soit 50 % notent des modifications concernant la santé du public accueilli :

La principale cause est celle liée à l’augmentation de la consommation de substances telles que cannabis, chicha...

En deuxième position le renoncement aux soins des populations précaires



- **Le partenariat des acteurs locaux :**



14 répondants soit 58 % estiment avoir des difficultés de partenariat celles-ci s'expriment par un manque de communication et de visibilité sur les actions menées sur la commune.

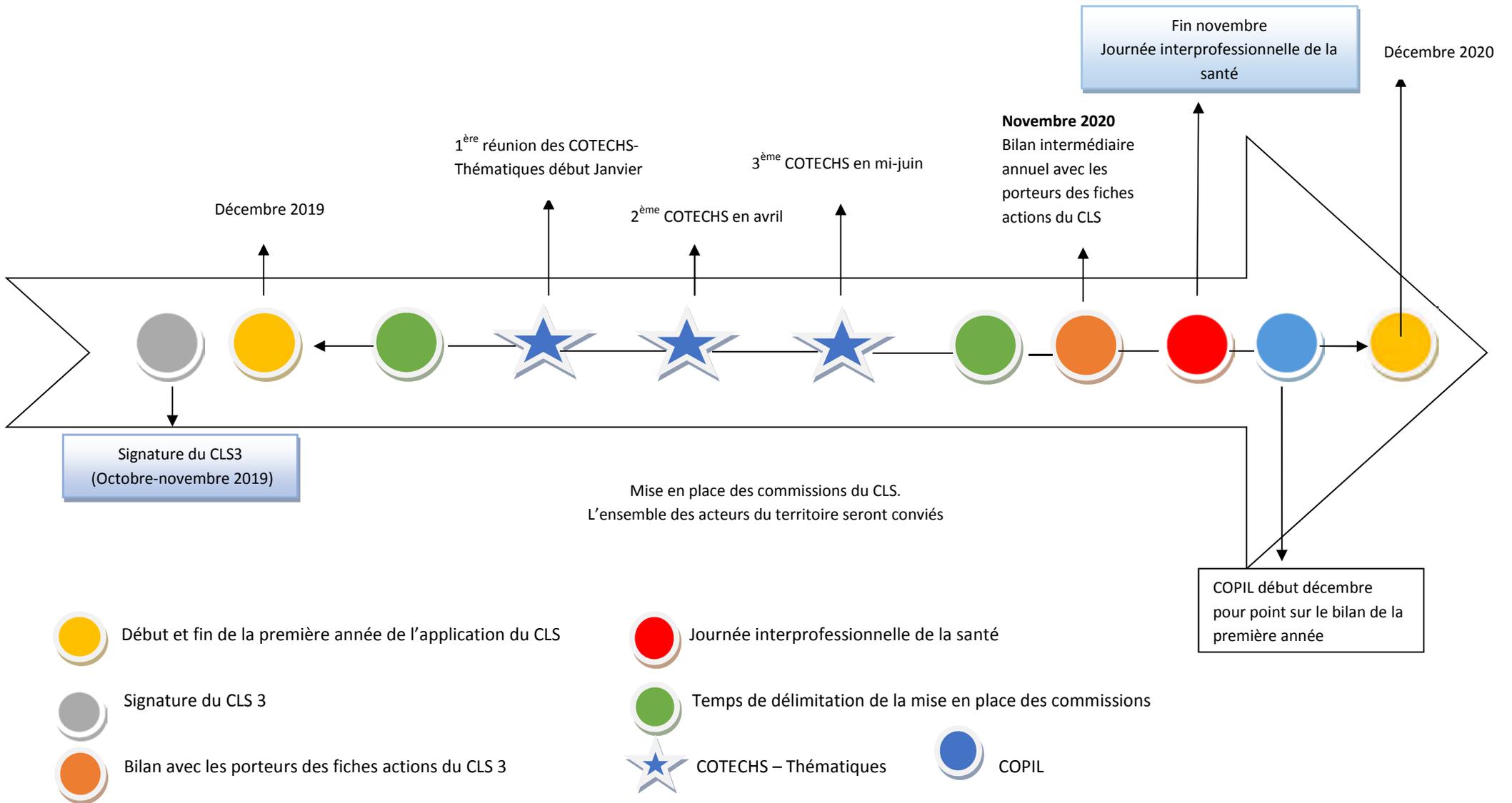
Afin d'améliorer ce partenariat les acteurs préconisent :

- **Une meilleure communication entre les partenaires**
- **Un état des lieux des actions sur la commune**

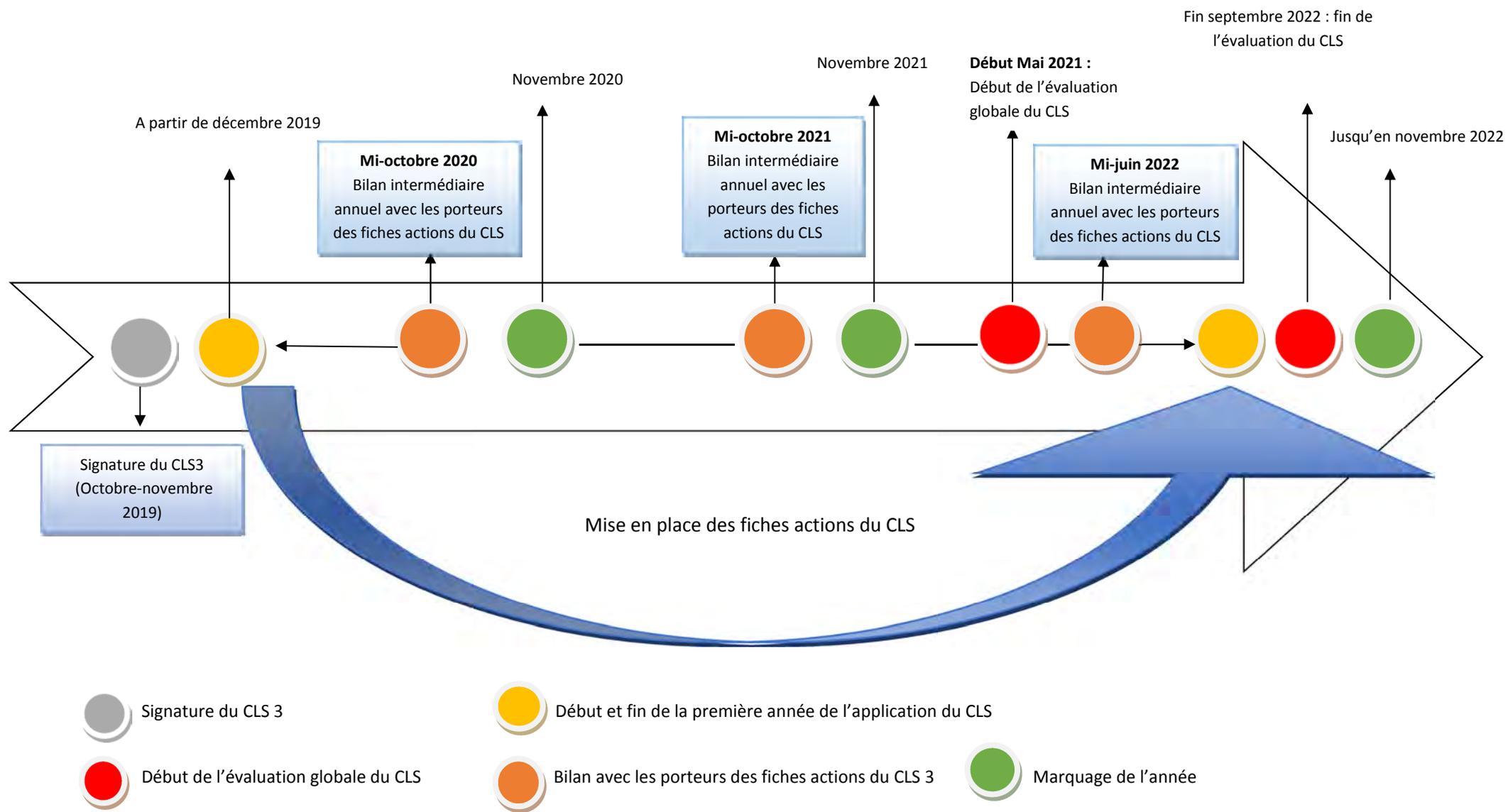
Liste des partenaires ayant répondu au questionnaire dans le cadre du diagnostic de santé

- 1- CLIC (Centre locale d'information et de coordination)
- 2- SCHS (Service Communal d'Hygiène et de Salubrité)
- 3- ALJT (Association Logement des Jeunes Travailleurs)
- 4- IRIS Messidor
- 5- MQC Sohane
- 6- Association Ville et Avenir
- 7- Association Family Espoir
- 8- Association Rayons de Soleil
- 9- CRAMIF
- 10- Bondy Insertion
- 11- DRE (Dispositif de Réussite Educatif)
- 12- PMI (Protection Maternel Infantile)
- 13- MQC Daniel Balavoine
- 14- ADSB Bondy (Association pour le Don de sang Bénévole de Bondy)
- 15- Association La Marmite
- 16- CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
- 17- CLSM (Conseil Local de Santé Mentale)
- 18- Conseil Citoyens
- 19- Association Bondy vadrouille
- 20- SIDS (Service Interventions à domicile Séniors)
- 21- SIMAD (Service Infirmier de maintien à domicile)
- 22- SPS (Service Prévention Santé)
- 23- MJSP (Maison de la Jeunesse et des Services Publics)

Rétro- planning prévisionnel des commissions du CLS 3 durant la première année à compter de sa signature



Etapes de la démarche d'évaluation du CLS 3



GLOSSAIRE :

ALD : Affection de Longue Durée

ALJT : Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs

ARS : Agence Régionale de Santé

BIJ : Bureau d'Information Jeunesse

CAARUD : Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues

CCAS : centre communal d'action sociale

CD 93 : Conseil Départemental du 93

CINFO : Centre Intégré Nord Francilien de l'Obésité

CLS : Contrat Local de Santé

CLSM : Conseil Local de Santé mental

CLSPD : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

CMS : Centre Municipal de Santé

COFIL : Comité de Pilotage

CPAM 93 : Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-Saint-Denis

CPEF : Centres de Planification et d'Éducation Familiale

CPTS : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

CSAPA : Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

CRCDC : Centre de coordination des dépistages des cancers

DRE : Dispositif de Réussite Educative

EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

EPAHD : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EPSVE : Etablissement Public de Santé mentale de Ville-Evrard

ETL : Equipe Technique Locale

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

GLIPS : Groupement Local d'Information et de Prévention à la Sexualité

GUSP : Gestion Urbaine Sociale de Proximité

HPST : Hôpital, patients, Santé et Territoire

IDF : Ile-De-France

IDH2 : Indicateur de Développement Humain

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IPECORDIA : Itinéraire de Prise En Charge de l'Obésité et du Risque de Diabète

ISTS : Inégalités Sociales et Territoriales de Santé

IVG : Intervention Volontaire de Grossesse

MAIA : méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'autonomie

MDPF : Maison des Parents et de la Famille

MDPH : Maison Départementale des Personnes porteuses de Handicap

MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

MQC : Maison de Quartier et de la Citoyenneté

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

OPTAM : Option pratique tarifaire maîtrisée

ORS : Observatoire Régional de la Santé

PASS : Permanences d'Accès aux Soins de Santé

PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial

PLANIR : Plan Local d'Accompagnement du Non-Recours, des Incompréhensions et des Ruptures

PMI : Protection Maternel Infantile

PNNS : Programme national nutrition santé

PPOB : Programme de Prévention de l'Obésité à Bondy

PTSM : Projets Territoriaux de Santé Mentale

PRADO : Service de retour à domicile des patients hospitalisés

PRS : Projet Régional de Santé

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

REPOP : Réseau de Prévention et de prise en charge de l'Obésité Pédiatrique

RESAD : Réunions d'Evaluation des Situations d'Adultes en Difficulté

RSA : Revenu de Solidarité Active

SCHS : Service Communal d'Hygiène et de Santé

SIDS : Service d'Interventions à Domicile Séniors

SIMAD : Service infirmier de maintien à domicile

SISM : Semaines d'information sur la santé mentale

SPS : Service Prévention Santé

SSD : Seine-Saint-Denis

TROD : Test Rapide d'Orientation Diagnostique

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

UFOLEP : Union française des Œuvres Laïques d'Education Physique

UNAFAM : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychique